

ktuell



www.ogbl.lu



- **Der OGBL ist zum Sozialdialog bereit. Ist es die Regierung auch?**
- **Notre modèle social est-il menacé par les organisations gouvernementales internationales?**





COMMENT CONTACTER L'OGBL POUR UN CONSEIL OU UNE ASSISTANCE

tél. **+352 26 54 37 77** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations sur rendez-vous mercredi matin

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 8h30 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Permanences spéciales droit social français

Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois: 14h00 - 16h30

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté
Consultations sur rendez-vous jeudi après-midi

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville

Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Antenne Trier

D-54292 Trier (DGB) Herzogenbuscher-Str 52 TBS, 2.0G

Donnerstag: 13.00 - 17.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Aywaille, Bastogne, Habay-la-Neuve et Vielsalm

EURES Saar-Lor-Lux Rheinland-Pfalz: Bitburg, Saarlouis und Trier

Service de consultation STRESS au travail

Tél.: 27 49 42 22



info@ogbl.lu www.ogbl.lu



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Der OGBL ist zum Sozialdialog bereit. Ist es die Regierung auch?

Dossiers nationaux 7

- La politique d'austérité continuera à miner le pouvoir d'achat des ménages
- Jumbokarte plus 50%, Seniorenkarte plus 100%
- Faillites : L'OGBL salue l'initiative du gouvernement
- Das Kindergeld muss an die Preisentwicklung angepasst werden und darf nicht weiter gekürzt werden
- La déconstruction de notre modèle social est-elle planifiée par les organisations gouvernementales internationales?
- Vers l'institutionnalisation de l'austérité et de la non-croissance en Europe?

Secrétariat social 19

- Les fiches de retenue d'impôt et les modifications applicables à partir de cette année d'imposition

Du nouveau dans les entreprises 21

Aviation civile, Santé, Services sociaux et éducatifs, Services et Energie, Éducation et Sciences, Sidérurgie et Mines, Transformation sur métaux et Garages

Départements 30

Jeunes, Pensionnés, Femmes

Frontaliers 33

- Rentnerinnen und Rentner weiterhin in Deutschland steuerpflichtig
- Pensionnés frontaliers belges: du changement à partir du 1^{er} janvier 2013
- L'OGBL présente ses doléances au ministère du Travail

Europe 38**Formation Syndicale de l'OGBL** 41**Chambre des salariés** 42**Assemblées générales OGBL 2013** 44

NEI PRÄISSER FIR DEN ÉFFENTLECHEN TRANSPORT STATT GRATIS, ENG FATZEG HAUSE



FAZIT: MIR GI MANNER MOBIL ...



...AN EIS REGIERUNG MANNER GLAAFWIERDEG.



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär
des OGBL

Der OGBL ist zum Sozialdialog bereit. Ist es die Regierung auch?

Premierminister Jean-Claude Juncker erwartet sich von Patronat und Gewerkschaften die Wiederaufnahme des Sozialdialogs und die Beilegung der Meinungsverschiedenheiten.

Und wie steht es mit der Regierung? Wie steht es mit ihrer Bereitschaft zum Sozialdialog? Auf nationaler Ebene findet dieser bekanntlich zwischen drei Parteien statt, und nicht zwischen zwei und einem selbsternannten Schiedsrichter!

Hatte die luxemburgische Regierung in den Tripartiteverhandlungen 2006, 2009, 2010 und 2011 etwa keine eigenen politischen Ziele? Natürlich hatte sie die. Aus diesem Grund kann sie für das Scheitern der Tripartiterunden 2010 und 2011 und für den allgemeinen Stillstand des nationalen Sozialdialogs nicht aus der Verantwortung entlassen werden.

Die kommenden Monate werden zeigen, ob die Regierung endlich Verhandlungsgrundlagen schafft, welche die sich häufenden sozialen Konfliktpotenziale zu entschärfen vermögen. An Themen fehlt es beileibe nicht. Nationale Verhandlungsergebnisse sind notwendig. Sie werden sich allerdings nur dann einstellen, wenn die Regierung an kritischer Distanz gewinnt gegenüber jenen Rezepten der Krisenbekämpfung, die Austerität und Sozialabbau predigen.

Der Sozialdialog wird nicht klappen, wenn die salariatsfeindlichen „Empfehlungen“ der Brüsseler Kommission, die diese an Luxemburg im Rahmen des so genannten europäischen Semesters richtet, der Ausgangspunkt der Diskussionen sein sollen. Er wird auch nicht gelingen, wenn die Regierung sich an den Forderungen der OECD(*) orientieren sollte. An jener wirtschaftsliberalen Denkfabrik, die mit ihren angebotsorientierten Wirtschaftsthesen für die Deregulierung der Wirtschaft und für den Abbau des Wohlfahrts- und Sozialstaates den Weg (mit)vorbereitet hat, der uns schnurstracks in die aktuelle Krisenkatastrophe gestürzt hat.

Der rezente Wirtschaftsbericht 2012 der OECD für Luxemburg gibt der Politik nämlich vor, wie sie das Luxemburger Sozialmodell weiter in seine Bestandteile

zerlegen soll und wie sie mittels der so genannten „Strukturreformen“ die Umverteilung von unten nach oben zu beschleunigen hat.

Der automatische Indexmechanismus soll „auf Zeit“ abgeschafft werden und durch „koordinierte Lohnverhandlungen“ ersetzt werden. Der gesetzliche Mindestlohn soll nicht mehr gemäß der allgemeinen Lohn- und Gehälterentwicklung angepasst werden, sondern er soll sich langsamer als der Durchschnittslohn entwickeln.

Mit anderen Worten: das gesamte luxemburgische Modell der Lohnfindung, sprich das harmonisierte Zusammenspiel von Index, Mindestlohn und betrieblichen Kollektivverträgen soll liquidiert werden. Als hätte dieses Modell nicht lange Zeit den sozialen Frieden in Luxemburg gesichert! Als wäre es nicht gerade dieses Modell, das – im Gegensatz zu den Behauptungen der OECD – der im Tripartiteabkommen 2006 vorgesehenen gleichgewichtigen Entwicklung von Löhnen und Produktivität am besten gerecht wird!

Das eigentliche Ziel der OECD ist ein anderes: die Löhne sollen langsamer als die wirtschaftliche Produktivität steigen. Nicht nur die Verteilung zwischen Kapital und Arbeit soll sich allgemein zu Ungunsten des Saliariats entwickeln, sondern die Lohnschere soll weiter auseinandergehen. Die Mindestlohnverdiener bzw. die mit niedrigen Löhnen soll es dabei doppelt schwer treffen. Das gesamte Saliariat soll bluten, und vor allem der Teil, der unten auf der Lohnleiter steht.

Will man den OECD-Forderungen über den Index und über den Mindestlohn etwas Positives abgewinnen, dann folgendes: sie gibt die Diskussion über den sogenannten „sozialen“ oder „gedeckelten“ Index der Lächerlichkeit preis und entlarvt sie definitiv als intelligenten populistischen Schachzug, bei dem es beileibe nicht um Lohngerechtigkeit und nicht um die Stärkung der niedrigen Löhne geht, sondern ausschließlich darum, die einzelnen Schichten des Saliariats gegeneinander aufzuwiegeln, und sie davon abzuhalten, sich vereint und solidarisch mit dem OGBL gegen die Angriffe auf Index und Mindestlohn, auf die Löhne insgesamt, zur Wehr zu setzen.

(*) = Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

Der OGBL fordert die Regierung ebenfalls auf, sich klar und deutlich von den OECD „Ratschlägen“ zur Arbeitslosigkeit zu distanzieren. Es sind nicht die Arbeitslosen, die an ihrer Arbeitslosigkeit schuld sind. Wenn wie in Luxemburg mit 15.600, die Arbeitslosigkeit in der Eurozone mit 19 Millionen Menschen einen neuen Höchststand erreicht hat, dann ist es die Schuld all jener, die diese kapitalistische Wirtschafts- und Finanzkrise zu verantworten haben. Und das ist wohl nicht der Jugendliche, der nach seiner Schulzeit auf den Arbeitsmarkt stößt! Und es ist auch nicht der ältere Arbeitslose, der aus dem Arbeitsprozess hinausgedrängt wird!

Die OECD legt der Regierung nahe, das Arbeitslosengeld zu senken, die Gewährungsbedingungen für das Arbeitslosengeld verschlechtern, den RMG herabzusetzen, die arbeitsrechtlichen Bestimmungen bei kollektiven Entlassungen und bei Entlassungen aus wirtschaftlichen Gründen auszuhöhlen, die Kündigungsfristen herabzusetzen und die Probezeiten beim Arbeitsvertrag zu erhöhen. Der OGBL fordert die Regierung auf, der OECD eine klare Absage zu erteilen, und das Gegenteil zu tun, nämlich das Arbeitsrecht zu stärken, um das Salariat besser vor Arbeitslosigkeit und dem Verlust des Arbeitsplatzes zu schützen.

L'OGBL est prêt au dialogue social. Le gouvernement l'est-il également?

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'attend à la reprise du dialogue social et au règlement des différends entre partenaires sociaux.

Et qu'en est-il du gouvernement? Qu'en est-il de sa disposition à reprendre le dialogue social? Au niveau national celui-ci a lieu entre trois partenaires et non entre deux et un arbitre autoproclamé!

Le gouvernement luxembourgeois n'avait-il pas son propre agenda politique lors des négociations tripartites en 2006, 2009, 2010 et 2011? Bien sûr qu'il l'avait. Voilà pourquoi il ne peut pas se défaire de ses responsabilités en ce qui concerne l'échec des tripartites de 2010 et 2011 et l'arrêt du dialogue social national en général.

Pendant les mois à venir nous verrons si le gouvernement parviendra enfin à créer les bases de négociation nécessaires pour atténuer le risque grandissant de conflits sociaux. Ce ne sont pas les sujets qui manquent. Il est impératif d'obtenir des résultats négociés au niveau national. Mais il n'y en aura que si le gouvernement adopte une distance critique

par rapport aux recettes de sortie de crise basées sur l'austérité et le démantèlement social.

Le dialogue social ne pourra pas fonctionner si les recommandations anti salariales que la Commission de Bruxelles adresse dans le cadre dudit semestre européen au Luxembourg doivent servir de point de départ aux discussions. Il n'aboutira pas non plus si le gouvernement se base sur les revendications de l'OCDE (*). Les thèses économiques de ce think tank néolibéral tournées exclusivement vers l'offre ont contribué à la dérégulation de l'économie et au démantèlement de l'Etat-providence, une politique qui nous a conduit tout droit à la crise actuelle.

Le dernier rapport économique 2012 de l'OCDE pour le Luxembourg indique au gouvernement comment démanteler le modèle social luxembourgeois et comment accélérer par le biais de soi-disant „réformes structurelles“ la redistribution du bas vers le haut.

Le système de l'indexation automatique devrait être supprimé «à terme» et remplacé par «une coordination

(*) = Organisation de coopération et de développement économiques

André Roeltgen
Secrétaire général
de l'OGBL

salariale». Le salaire minimum ne serait plus adapté à l'évolution générale des salaires et traitements mais devrait évoluer moins rapidement que le salaire moyen.

En d'autres termes: le modèle luxembourgeois de détermination des salaires dans son ensemble, c'est-à-dire l'interaction harmonisée entre l'indexation, le salaire minimum et les contrats de travail collectifs dans les entreprises, devrait être supprimé. Comme si ce modèle n'avait pas pendant de longues années garanti la paix sociale! Comme si ce n'était justement pas ce modèle – contrairement aux affirmations de l'OCDE – qui répond le mieux à l'évolution équilibrée des salaires par rapport à la productivité telle que prévue dans l'accord tripartite de 2006!

Le véritable but de l'OCDE est tout autre: les salaires devraient évoluer moins rapidement que la productivité économique. Non seulement la répartition entre capital et travail devrait évoluer en défaveur du salariat, mais l'écart salarial devrait s'élargir également. Les bénéficiaires du salaire minimum et les faibles revenus seraient doublement touchés. Le salariat dans son ensemble serait saigné, notamment la partie qui se situe en bas de l'échelle des salaires.

Qui cherche trouvera dans les revendications de l'OCDE relatives à l'indexation et au salaire minimum un point positif: elle rend ridicule toute discussion sur le dit „index social“ ou „index plafonné“ et la dévoile enfin comme manœuvre

populiste astucieuse, qui définitivement n'a pas comme but plus d'équité salariale et l'amélioration des faibles revenus, mais qui tend exclusivement à opposer les différentes couches salariales et à les empêcher ainsi de s'unir et de lutter ensemble, avec l'OGBL, contre les attaques sur l'indexation et le salaire minimum, sur les salaires en général.

L'OGBL demande avec insistance que le gouvernement prenne également ses distances par rapport à ces „conseils“ relatifs au chômage. Ce ne sont pas les chômeurs qui sont responsables de leur chômage. Quand le chômage atteint un nouveau record au Luxembourg avec 15.600 personnes et dans la zone euro avec 19 millions de personnes, alors la responsabilité en incombe à tous ceux qui ont causé cette crise économique et financière capitaliste. Et ce n'est ni le jeune qui, après ses études, arrive sur le marché de l'emploi, ni le salarié âgé, poussé vers la sortie de la vie active qui ont à porter la responsabilité de cette crise!

L'OCDE recommande au gouvernement de diminuer l'indemnité de chômage, de dégrader les conditions d'octroi de l'indemnité de chômage, de réduire le RMG, d'affaiblir le droit du travail en cas de licenciements collectifs, de diminuer les délais de préavis et d'augmenter le temps d'essai dans les contrats de travail. L'OGBL somme le gouvernement d'opposer un refus clair aux propositions de l'OCDE et de faire exactement le contraire, en renforçant le droit du travail pour mieux protéger le salariat en cas de chômage et de perte d'emploi.

Staatshaushalt 2013

Die Austeritätspolitik wird die Kaufkraft der privaten Haushalte weiterhin aushöhlen

Anlässlich seiner letzten Sitzung im Jahr 2012 hat sich die Exekutive des OGBL erneut mit den Austeritätsmaßnahmen, die die Regierung im Rahmen der Erstellung des Staatshaushalts 2013 vorgesehen hat, beschäftigt.

Insgesamt werden die für 2013 beabsichtigten Maßnahmen dem Staat die Summe von 952 Millionen Euro einbringen davon 538 Millionen Euro über eine Reduzierung der öffentlichen Ausgaben und 414 Millionen über zusätzliche Einnahmen. Wer Ausgabenreduzierung sagt, meint vorrangig Sozialausgabenkürzung und wer Einnahmenerhöhung sagt, meint Steuererhöhungen.

Die Exekutive stellt demzufolge fest, dass die privaten Haushalte mit 45% belastet werden und somit die weitaus schwerste Bürde zu tragen haben, währenddessen die Betriebe nur knappe 17% beitragen. Das Gesamtpaket könnte kaum unausgewogener sein. Durch diese Maßnahmen wird der im Laufe der vergangenen Jahrzehnte aufgetane Graben bezüglich der Beteiligungen der Betriebe (juristische Personen) und Privathaushalte (natürliche Personen) am Staatshaushalt noch tiefer. Man kommt nicht umhin festzustellen, dass die Beteiligung der Betriebe im Vergleich zu jener der Privathaushalte – die unablässig steigt – ständig abnimmt.

Warnung vor der Gefahr einer Verlangsamung der Wirtschaft

Der OGBL lehnt dieses Maßnahmenpaket ab und warnt sowohl die Regierung als auch die Abgeordnetenkammer vor den Gefahren einer Wirtschaftsverlangsamung, die selbige Maßnahmen durch ihre negativen Auswirkungen auf die Kaufkraft der Privathaushalte nachsichziehen

könnte. Sogar das Statec stellt in seinen rezenten Veröffentlichungen fest, dass die eingeschränkte Entwicklung der Löhne und die Haushaltskonsolidierungsmaßnahmen auf den Inlandskonsum drücken. Laut einer Simulation würden die Maßnahmen das Bruttoinlandsprodukt (BIP) um zwischen 0,3 und 0,6 herabsenken, was dadurch beachtlich ist, dass die Wachstumsrate momentan bei gleich Null liegt.

Zum ersten Mal seit der Krise, greift sich die Regierung an zwei Säulen der Luxemburger Sozialpolitik indem sie die Familienleistungen (Schulanfangsprämie, Erziehungszulage – „Mammerent“, Abänderungen der Chèques-services-Bedingungen) sowie Beschäftigungsfördermaßnahmen (Wiedereingliederungshilfen, Abschaffung der Préretraite-solidarité) herabsetzt respektive abschafft. Außerdem stellt sie die zum 1. Januar 2013 geschuldete Anpassung der Renten (Ajustement) an die allgemeine Lohnentwicklung ein.

Der OGBL widersetzt sich all diesen Maßnahmen. Die Abschaffung des Rentenajustement wird in keiner Weise die staatliche Defizitlage verbessern. Von den 70 Millionen Euro, die der Staat auf diese Weise sparen will, betreffen nur 12 Millionen die eigentlichen Ausgaben des Staates, in diesem Fall die Rentenanpassung dessen Funktionäre. Der restliche Betrag wird die Reserven der nationalen Rentenkasse nur zusätzlich aufblähen. Dieser Kaufkraftverlust bei den Rentnern wird ebenfalls einen Verlust für die nationale Wirtschaft darstellen und dem Staat selbst werden etwa 12 Millionen an Steuereinnahmen auf den 70 Millionen Euro verlustig gehen. Für den Staatshaushalt ist also die Streichung des Rentenajustement quasi eine



Null-Operation. Sämtliche Maßnahmen werden die Kaufkraft der Privathaushalte schwächen und dazu beitragen die luxemburgische Wirtschaftsleistung zu verlangsamen. Es wäre jetzt angebracht genau das Gegenteil zu tun, nämlich Maßnahmen zu ergreifen, die dazu beitragen die Luxemburger Wirtschaft anzukurbeln und sie aus der aktuellen Flaute herauszuführen.

Der OGBL verlangt eine strukturelle Reform der Einkommenssteuer

Was die steuerlichen Maßnahmen anbelangt ist der OGBL offen für die Erschließung neuer Steuerquellen unter der Bedingung, dass sie gerecht zwischen Betrieben und Privathaushalten aufgeteilt ist, was zur Zeit nicht gegeben ist. Um größere Steuergerechtigkeit zu erreichen, verlangt der OGBL (1) die Anpassung der Steuertabellen an die Inflation und zwar rückwirkend auf den 1. Januar 2012 entsprechend Artikel 125 des abgeänderten Gesetzes vom 4. Dezember 1967 über die Einkommenssteuer und (2) eine strukturelle Steuerreform mit einer neuen Staffelung der Einkommensbesteuerung, was den steuerlichen Druck von den mittleren Einkommen nehmen würde und gleichzeitig, durch die Einführung einer neuen Progressivität für höhere Einkommen, für eine ausgewogenere Aufteilung zwischen den Privathaushalten sorgen würde.

Die Last der für die kommenden Jahre vorgesehenen Steuermaßnahmen wird hauptsächlich von den mittleren Einkommen getragen werden, was der OGBL vehement anprangert. So lehnt er insbesondere die Abschaffung der 4-Kilometerpauschale ab. Diese Maßnahme wird zur Folge haben, dass zahlreiche Privathaushalte in eine höhere Steuertranche fallen und dementsprechend mehr Steuern zahlen müssen. Hiervon werden wiederum die kleinen und mittleren Einkommen besonders betroffen

sein. Und zeitgleich kündigt die Regierung an, dass im kommenden Jahr die Preise für den öffentlichen Transport erhöht werden. Um zu ihrer Arbeit zu gelangen, werden die Arbeitnehmer so oder so nicht an einer Erhöhung ihrer Transportkosten vorbeikommen können.

Zu diesem neuen Paket an Austeritätsmaßnahmen muss man insbesondere die Auswirkungen der Nichtanpassung der Einkommenssteuertabellen bis 2014 (Regierungsbeschluss von 2010), die Indexmanipulation bis 2014, ja sogar bis 2015 (Regierungsbeschluss von 2011), die Desindexierung der Familienleistungen seit 2006 sowie die Erhöhung der Eigenbeteiligung an den Gesundheitskosten hinzufügen, um die ganze Tragweite der von den Arbeitnehmern und Rentnern verlangten Anstrengung zu verstehen.

Schlussfolgernd lehnt die OGBL-Exekutive die Austeritätspolitik der Regierung ab, weil sie in dreifacher Hinsicht ganz einfach unsinnig ist: sie setzt das Nettoeinkommen der privaten Haushalte herab, sie trägt dazu bei die Wirtschaftsaktivität des Landes zu mindern und sie hat ihren Anteil an weniger Steuer- und Sozialversicherungseinkommen. Sie bewirkt genau das Gegenteil ihrer Zielvorgabe. Ohne Förderung der Wirtschaftsaktivität und der Kaufkraft ist die Wahrscheinlichkeit gering, das Defizit und die öffentlichen Schulden, die übrigens weit unter der von der EU festgelegten Grenze liegen, nachhaltig verringern zu können.

Analyse wird vom Nationalvorstand geteilt

Diese Themen standen auch am 18. Dezember auf der Tagesordnung des Nationalvorstands, der die von der Exekutive zurückbehaltene Analyse teilte und deren Forderungen klar und deutlich unterstützte.

Budget de l'Etat 2013

La politique d'austérité continuera à miner le pouvoir d'achat des ménages

Lors de sa dernière réunion en 2012, le Comité exécutif de l'OGBL s'est penché à nouveau sur les nouvelles mesures d'austérité que le gouvernement a prévu dans le cadre de l'établissement du budget de l'Etat 2013.

Au total, les mesures prévues pour 2013 rapporteront à l'Etat la somme de 952 millions d'euros, dont 538 millions par le biais d'une réduction des dépenses publiques et

414 millions par le biais de recettes supplémentaires. Qui dit réduction des dépenses, dit en premier lieu réduction des dépenses sociales et qui dit augmentation des recettes dit augmentation de la charge fiscale.

Le Comité exécutif constate que les ménages porteront la charge la plus lourde avec 45% de la somme des mesures alors que les entreprises y contribueront à peine 17%.

Le paquet ne peut donc être plus déséquilibré. Avec ces mesures, le fossé qui s'est creusé au cours des dernières décennies entre la contribution au budget de l'Etat des entreprises (personnes morales) et celle des ménages (personnes physiques) s'élargira encore. En effet, il y a lieu de constater que la contribution des entreprises est en baisse constante par rapport à celle des ménages qui elle est en augmentation continue.

Mise en garde contre un risque de ralentissement économique

L'OGBL rejette ce paquet de mesures et met en garde le gouvernement et la Chambre des députés contre les risques de ralentissement économique que ces mesures peuvent entraîner à cause d'une baisse croissante du pouvoir d'achat des ménages. Même le Statec constate dans ses dernières publications que la progression limitée des salaires et les mesures de consolidation budgétaire pèsent sur la consommation interne. D'après ses simulations, l'ensemble des mesures devrait faire baisser le produit intérieur brut (PIB) entre 0,3 et 0,6%, ce qui est considérable compte tenu du fait que le taux de croissance actuel n'est pas loin de 0%.

Pour la première fois depuis la crise, le gouvernement s'attaque à deux piliers de la politique sociale du Luxembourg en réduisant certaines prestations familiales (allocation de rentrée scolaire, forfait d'éducation – «Mammerent», modification des conditions des chèques-services) et d'emploi (aide au réemploi, suppression envisagée de la pré-traité-solidarité). Il supprime par ailleurs l'ajustement des pensions à l'évolution générale des salaires qui était dû au 1er janvier 2013.

L'OGBL est opposé à toutes ces mesures. La suppression de l'ajustement des pensions n'améliorera en rien la situation du déficit de l'Etat. Des 70 millions que l'Etat souhaite ainsi économiser, seulement 12 millions concernent les dépenses étatiques proprement dites, en l'occurrence l'ajustement des pensions des fonctionnaires. Le montant restant fera grossir encore davantage la réserve de la caisse nationale d'assurance pension. Cette perte de pouvoir d'achat pour les pensionnés sera également une perte pour l'économie nationale et l'Etat lui-même perdra environ 12 millions en recettes fiscales sur les 70 millions d'euros. Il s'agit donc d'une opération zéro pour le budget de l'Etat. Toutes ces mesures réduiront le pouvoir d'achat des ménages et contribueront à ralentir l'activité économique luxembourgeoise alors qu'il faudrait au contraire la stimuler afin de sortir de la morosité actuelle.

L'OGBL revendique une réforme structurelle de l'impôt sur le revenu

En ce qui concerne les mesures fiscales, l'OGBL n'est en principe pas opposé à de nouvelles recettes fiscales pourvu que

la charge soit équitablement répartie entre les entreprises et les ménages, ce qui n'est pas le cas. Pour arriver à une plus grande équité fiscale, l'OGBL revendique (1) l'adaptation des barèmes de l'impôt sur le revenu à l'inflation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 conformément à l'article 125 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu et (2) une réforme structurelle de la politique fiscale visant un nouvel échelonnement de l'imposition des revenus qui diminuerait la pression fiscale sur les moyens revenus pour la répartir plus équitablement entre les ménages, en créant une nouvelle progressivité pour les revenus élevés.

La charge des mesures fiscales prévues pour les prochaines années sera essentiellement portée par les revenus moyens, ce que l'OGBL dénonce vigoureusement. L'OGBL rejette en particulier la suppression des premiers 4 km du forfait kilométrique. Cette mesure aura comme conséquence que bien des ménages se retrouvent dans une tranche d'imposition supérieure et paieront donc plus d'impôts. Cette mesure frappera surtout les petits et moyens revenus. Et parallèlement le gouvernement annonce que les tarifs des transports en commun seront augmentés l'année prochaine. Les salariés n'échapperont donc pas à une augmentation des coûts de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

A ce nouveau paquet de mesures d'austérité, il faut ajouter notamment les effets de la non-adaptation des barèmes d'impôts sur les salaires jusqu'en 2014 (décidée par le gouvernement en 2010), la manipulation de l'index jusqu'en 2014 voire 2015 (décidée par le gouvernement en 2011), la désindexation des prestations familiales depuis 2006, l'augmentation des participations aux soins de santé, pour comprendre l'ampleur de l'effort demandé aux salariés et retraités.

En conclusion, le Comité exécutif de l'OGBL rejette la politique d'austérité du gouvernement car elle conduit à un triple non-sens: elle réduit le revenu net des ménages, elle contribue à réduire l'activité économique du pays et elle contribue à réduire les recettes fiscales et celles de la sécurité sociale. Elle aura donc l'effet contraire de ce qu'elle vise. Sans stimulation de l'activité économique et sans stimulation du pouvoir d'achat, il est peu probable que le déficit public et la dette publique, qui restent d'ailleurs largement en-dessous des limites fixées par l'Union européenne, pourront être durablement réduits.

Analyse partagée par le Comité national

Lors de sa dernière réunion de l'année, le Comité national de l'OGBL réuni le 18 décembre s'est également penché sur ces sujets et a clairement confirmé l'analyse et les revendications formulées par le Comité exécutif.

Transports publics

Carte Jumbo plus 50%, carte senior plus 100%

Dans le cadre des mesures dites de «consolidation», plus exactement «d'austérité», le gouvernement a procédé, en plus de la réduction du forfait kilométrique (suppression des premiers quatre kilomètres), à une augmentation massive des tarifs pour les transports en commun. Une telle politique est dénuée de tout sens aussi bien du point de vue écologique que du point de vue de la politique sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la politique de l'austérité – ni économiquement ni socialement profitable – de la part du pays se portant le mieux dans toute la zone euro frappe également les citoyens non actifs de notre pays, pour ainsi dire le maillon le plus faible de notre société. La carte «Jumbo» pour les jeunes a été augmentée de 50%, de 50€ à 75€, et la carte «senior» a doublé, passant de 50€ à 100€. La logique fait complètement défaut en ce qui concerne ces augmentations, d'autant plus qu'elles ont été initiées par un gouvernement composé de deux partis se prétendant sociaux. Des

partis dont quelques-uns de leurs éminents représentants ont clamé ces dernières années un «transport public gratuit».

Avec ces mesures, l'attaque contre les familles, la jeunesse et les pensionnés entre dans une nouvelle phase. En plus de la désindexation, la non adaptation des allocations familiales au coût de vie donc, qui entraîne une dévaluation continue des allocations, de la diminution d'un tiers de la prime de rentrée scolaire, inscrite dans le budget 2013, les familles et les jeunes ressentiront maintenant une hausse substantielle des prix du transport public. Les pensionnés doivent, après avoir subi un véritable vol de pension (non-paiement de l'ajustement des pensions de 1,5%), payer le double pour le train et le bus.

L'OGBL s'indigne que le gouvernement agisse de cette manière et s'y oppose avec fermeté.



Öffentlicher Transport

Jumbokarte plus 50%, Seniorenkarte plus 100%

Im Rahmen der so genannten „Konsolidierungsmaßnahmen“, spricht „Austeritätsmaßnahmen“, hat die Regierung zusätzlich zu der Reduzierung der Kilometerpauschale (Beseitigung der ersten 4 km) nun auch noch die Tarife des öffentlichen Transports massiv erhöht. Eine solche Transportpolitik entbehrt jeglichen sozialpolitischen, doch auch ökologischen Sinns.

Seit dem 1. Januar 2013 trifft der sowohl aus wirtschaftlicher als auch aus sozialer Sicht sinnlose Sparwahn des finanziell am besten aufgestellten Landes der Eurozone allerdings auch die nicht-aktiven Bürger unseres Landes, sozusagen, die schwächsten Glieder der Gesellschaft. Die Jumbokarte wurde um 50% erhöht, von 50€ auf 75€, und die Seniorenkarte sogar um 100%, sie ging von 50 auf 100€. Die Logik dieser Erhöhungen ist unklar, insbesondere wenn sie von einer Regierung initiiert werden, die aus zwei sich „sozial“ nennenden Parteien

besteht. Diese Parteien, bzw. eminente Vertreter dieser, haben sich nämlich in den letzten Jahren des Öfteren für den „gratis öffentlichen Transport“ stark gemacht.

Die Attacke gegen die Familien, die Jugend und die Pensionierten geht mit diesen Maßnahmen in die nächste Runde. Durch die im Jahre 2006 beschlossene Entkoppelung der Familienzulagen von der Lebenssteuerung, die eine ständige Wertabnahme der Zulagen nach sich zieht, so wie die im Staatshaushalt 2013 vorgesehene Kürzung um ein Drittel der Schulanfangsprämie werden die Familien und Jugendlichen jetzt auch noch mehr für den öffentlichen Transport bezahlen müssen. Die Rentner werden nebst Rentenklau (Nichtausbezahlen des Rentenajustements von 1,5%) auch noch doppelt so viel für Bahn und Bus bezahlen dürfen.

Der OGBl ist über diese Vorgehensweise der Regierung empört und widersetzt sich ihr mit aller Deutlichkeit.

Modernisation du droit de la faillite

L'OGBL salue l'initiative du gouvernement

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de faillites depuis 2009, l'OGBL salue le fait que le gouvernement ait enfin adopté un projet de loi dans ce domaine.

L'OGBL demande depuis plusieurs années que les dispositions légales en matière de faillite soient révisées et améliorées surtout en ce qui concerne le droit des salariés. L'OGBL note que la nouvelle loi visera à préserver l'activité de l'entreprise et ses emplois. Le gouvernement confirme le volet introduit dans le Code du travail en avril 2012 relatif au paiement d'avances sur les salaires impayés aux salariés concernés par une faillite.

En mettant l'accent sur le volet préventif permettant une détection le plus tôt possible d'une entreprise en

difficultés, le gouvernement satisfait également une ancienne revendication syndicale. Car, les entreprises concernées arrêtent souvent de payer la TVA ou les cotisations sociales. C'est alors qu'un système d'alerte aurait depuis longtemps dû être mis en place. L'OGBL ne peut donc que saluer la disposition qui prévoit de centraliser un certain nombre de données des débiteurs en difficulté auprès du secrétariat du Comité de conjoncture qui se voit octroyer comme nouveau rôle de suivre la situation des débiteurs à problème en vue de favoriser la continuation de leur entreprise.

Avant de se prononcer plus en détail sur le projet de loi, l'OGBL en fera une analyse approfondie.

Modernisierung des Konkursrechts

Der OGBL begrüßt die Regierungsinitiative

Angesichts der erheblichen Zunahme an Konkursen begrüßt der OGBL, dass die Regierung endlich einen diesbezüglichen Gesetzesvorschlag angenommen hat.

Der OGBL hat seit vielen Jahren eine Abänderung und Verbesserung der Konkursgesetzgebung verlangt, insbesondere hinsichtlich der Rechte der Arbeitnehmer. Der OGBL befürwortet, dass das neue Gesetz anstrebt die betroffenen Betriebe am Leben und somit die Arbeitsplätze zu erhalten. Die Regierung bestätigt auch die im April 2012 im Arbeitsrecht aufgenommenen Bestimmungen bezüglich der Auszahlung von Vorschüssen auf die unbezahlten Löhne an die von Konkursen betroffenen Arbeitnehmer.

Indem die Regierung eine besondere Betonung auf die Vorbeugung, die auch die Früherkennung eines in

Schwierigkeiten geratenen Unternehmens ermöglicht, legt, erfüllt sie ebenfalls eine langjährige gewerkschaftliche Forderung. So zum Beispiel zahlen die betroffenen Betriebe oft keine MwSt oder Sozialbeiträge mehr. Und für diesen Fall hätte bereits seit langem ein Warnsystem geschaffen werden müssen. Der OGBL kann dementsprechend die Bestimmung, verschiedene Daten der kriselnden oder in Zahlungsschwierigkeiten geratenen Firmen beim Sekretariat des Konjunkturrats zu zentralisieren nur positiv bewerten genauso wie dessen neue Aufgabe die Entwicklung dieser Problembetriebe genauestens zu beobachten, um eine mögliche Weiterführung ihrer Aktivitäten zu begünstigen.

Nach einer genauen Analyse wird sich der OGBL im Detail zu dem neuen Gesetz äußern.



OGBL

www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
facebook.com/ogbl.lu



Unterstützen Sie die Aktion des OGBL, der Gewerkschaft Nummer 1 in Luxemburg!

Bringen Sie sich ein!

Werben Sie bei Ihren Arbeitskolleginnen und Kollegen für den OGBL! Nur eine mitgliederstarke Gewerkschaft kann in Krisenzeiten der antisozialen und arbeitnehmerfeindlichen Politik effizient entgegentreten.

Die OGBL-App kann kostenlos im App Store und Google Play heruntergeladen werden

Das Kindergeld muss an die Preisentwicklung angepasst werden und darf nicht weiter gekürzt werden

Der OGBL hat mit seiner Kampagne zum Schulanfang 2012 darauf hingewiesen, dass das Kindergeld seit 2006 13% an Wert verloren hat. Das gilt auch für den Kinderbonus, der 2006 als Ausgleich für die Desindexierung des Kindergeldes eingeführt wurde. Auch die Dienstleistungsschecks für Kinder ändern nichts daran, denn Kinder werden Jugendliche und ab 12 Jahre gibt es keine Dienstleistungsschecks mehr. Zudem wurden diese nun auch noch für viele Familien deutlich teurer gemacht.

Gleichzeitig wurden die verbilligten Tarife im öffentlichen Transport entweder abgeschafft („familles nombreuses“) oder um 50% erhöht (Jumbokarte).

Nun soll auch noch die Schulanfangszulage gekürzt werden.

Der OGBL lehnt eine derartige Familienpolitik ab und ruft auf die nachfolgende Petition zu unterzeichnen und bis zum 30. April 2013 an den OGBL B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette zurückzusenden.



Petition

Der / die Unterzeichnerte

Name

Adresse

- fordert die Regierung auf, die Familienzulagen für Kinder an die Entwicklung der Preise und Kosten für die Erziehung von Kindern und Jugendlichen anzupassen
- lehnt die vorgesehene Kürzung der Schulanfangszulage ab

Unterschrift

Sie können die Petition auch online unterschreiben: www.ogbl.lu

L'allocation familiale doit être adaptée à l'évolution des prix et ne doit plus être diminuée

Dans le cadre de sa campagne de rentrée scolaire 2012, l'OGBL a rappelé que depuis 2006 l'allocation familiale a perdu 13% de sa valeur. C'est aussi le cas pour le boni enfant qui a été introduit en 2006 en compensation de la désindexation de l'allocation familiale. Les chèques-services ne changent rien quant au fond étant donné que les enfants deviennent des adolescents et n'ont plus droit à partir de 12 ans aux chèques-services. En plus, ceux-ci sont devenus considérablement plus chers pour bon nombre de familles.

Parallèlement les tarifs réduits pour les transports publics ont été soit supprimés (familles nombreuses) soit augmentés de 50% (carte Jumbo).

Et voilà que maintenant il est aussi prévu de diminuer l'allocation de rentrée scolaire!

L'OGBL s'oppose à une telle politique familiale et appelle à signer la pétition ci-après et de l'envoyer jusqu'au 30 avril 2013 à l'OGBL B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette.



Pétition

Le / la soussigné(e)

Nom

Adresse

- appelle le gouvernement à adapter les allocations familiales à l'évolution des prix et à l'évolution des coûts relatifs à l'éducation des enfants et adolescents
- refuse la diminution de l'allocation de rentrée scolaire prévue

Signature

La pétition peut également être signée en ligne: www.ogbl.lu



Mil Lorang

Planen die internationalen Regierungsorganisationen die Zerschlagung unseres Sozialmodells?

Vor hundert Jahren noch gab es kein Sozialmodell zu verteidigen – weder ein europäisches, noch ein luxemburgisches. Damals galt es erst einmal ein solches zu entwickeln, aufzubauen. In den europäischen Republiken konnte sich derzeit nur das Bürgertum, – das waren die Kapitaleigner, die Mächtigen (in Finanzen, Politik, Militär, ...), – einzig auch im Besitz der Bürgerrechte, lebenslange Gesundheitsversorgung gestatten und demzufolge Wohlbefinden für sich und ihre Kinder erlangen. In den Monarchien gesellte sich diesbezüglich die Aristokratie zur Bourgeoisie. Für den Rest der europäischen Bevölkerung, das heißt die Mehrzahl der Menschen (Arbeiter, Handwerker, kleine Händler, Bauern, Intellektuelle, Künstler, ...) war das Leben die reinste Schinderei.

Nach dem Zweiten Weltkrieg haben die Länder Westeuropas, dank des unermüdlichen Kampfes der Gewerkschaften, ein Sozialmodell aufgestellt, das unter anderem eine universale Sozialversicherung (gerechtes Renten- und Gesundheitssystem, Familienzulagen,...), ein Sozialfürsorgesystem für Bedürftige, in vielen Staaten auch einen Mindestlohn, Arbeitslosenentschädigungen, Systeme zur Anpassung der Löhne, Renten und Sozialleistungen an die Lebenshaltungskosten (Index), allen Bürgern zugängliche öffentliche Dienste sowie ein Arbeitsrecht zum Schutz der Arbeitnehmer umfasst. Eine Reihe dieser Rechte und Absicherungen wurden in den europäischen Verträgen verankert (wiederum dank des geschlossenen Gewerkschaftseinsatzes auf europäischer Ebene) und haben auf diese Weise auch Eingang in die osteuropäischen Länder gefunden, die nach dem Zusammensturz des Sowjetblocks und nach Beendigung des Kalten Krieges zur europäischen Union gestoßen sind. Leider haben es die politischen Leader Europas nicht fertiggebracht – oder haben sie es etwa aufgrund des Drucks der internationalen kapitalistischen Lobby nur halbherzig versucht – das europäische Sozialmodell in den Rest der Welt zu „exportieren“. Als zum Beispiel 1995 die Welthandelsorganisation (WTO) gegründet wurde, haben es die europäischen Regierungen versäumt, die internationalen Handelsabkommen und die Beseitigung der Hindernisse für den freien Handel

von der Ratifizierung und Inkraftsetzung der Arbeitskonventionen der Internationalen Arbeitsorganisation (ILO) abhängig zu machen.

Die WTO – eine Regierungsorganisation also – hat eine Schlüsselrolle beim Zustandekommen der so genannten Globalisierung (Liberalisierung des Welthandels) gespielt, die unsere eigenen Politiker uns heute als Fatalität verkaufen wollen und immer wieder als Rechtfertigung für die Zerschlagung des europäischen Sozialmodells hervorkramen. Dieser Abbau wiederum wird von anderen internationalen Regierungsorganisationen wie dem Internationalen Währungsfonds (IWF), der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) oder sogar der Europäischen Kommission geplant. Und die Empfehlungen dieser Organisationen werden den europäischen Völkern von ihren politischen Führungspersonlichkeiten – von denen manche selbst den Führungsgremien einiger dieser Organe angehören – abermals als unumstößliche Wahrheiten angepriesen. Und trotz all dieser „politischen Mauscheleien“ wurde noch nie ein führender Politiker für die kolossalen Fehler der rezenten Vergangenheit zur Rechenschaft gezogen.

Einige Politiker sprechen gar davon, dass der europäische Kontinent zum großen Verlierer der Globalisierung zu werden droht (Nicolas Schmit, Arbeits- und Beschäftigungsminister gelegentlich eines RTL-Tele-Interviews am 14. Januar 2013), jener „Globalisierung“, die unsere führenden Politiker selbst mit auf den Weg gebracht haben.

Die Eliten – luxemburgische wie europäische – geben die Empfehlungen der internationalen Organisationen (OECD, IWF, Europäische Kommission) als regelrechte Dogmen aus, obwohl diese Anregungen nichts anderes sind als die Vermittlung der Forderungen der internationalen Finanzlobby.

In diesem Zusammenhang ist das Einheitsdenken innerhalb luxemburgischer Elitekreise alarmierend und versetzt den OGBL, die letzte wahre Oppositionskraft gegen diesen verallgemeinerten Wahn des Sozialabbaus, in ständige Alarmbereitschaft. Streben diese so genannten Eliten eine Rückkehr zu den deprimierenden Lebensbedingungen des frühen 20. Jahrhunderts an?

In folgender Auflistung möchten wir beispielsweise nur einige der Empfehlungen der OECD in ihrem Bericht vom Dezember 2012 über Luxemburg hervorheben, um zu zeigen wohin die ständigen Angriffe auf das Luxemburger Sozialmodell führen sollen.

- **Die Angriffe auf unser Rentensystem**

„Die geplanten Reformen des Rentensystems müssen umgesetzt werden, es muss zu einer noch langfristigeren Lebensfähigkeit des Rentensystems kommen, dies durch die **Koppelung des effektiven Renteneintrittsalters an die längere Lebenserwartung** indem die Vorruhestandsanreize gemindert, **die Rentenerhöhungen gemäßigt** und die Anerkennung der nichtberufstätigen Jahre zur Pensionsberechtigung beschränkt wird“.

- **Die Angriffe auf die Indexierung der Löhne und die Anpassung des Mindestlohns**

„Das System der Lohnfestsetzung muss reformiert werden, eine Lohnkoordinierung muss allerdings beibehalten werden. **Mittelfristig sollte das System der automatischen Lohnindexierung durch ein neues stärker an die Produktivität gebundenes Lohnfestsetzungssystem ersetzt werden**“.

„Es darf nicht zugelassen werden, dass der Mindestlohn genauso schnell wie der Durchschnittslohn wächst“.

- **Der Kündigungsschutz im Visier**

„Die Starrheit der Gesetzgebung in Sachen Kündigungsschutz muss durchbrochen werden, insbesondere: indem die Untergrenze bei Massenentlassungen („licenciements collectifs“) angehoben wird; die Kündigungsfrist herabgesetzt wird; die Arbeitslosenentschädigungen verringert werden, wenn Sozialpläne verhandelt wurden; und schließlich durch die Anhebung der Probezeit in den normalen Arbeitsverträgen“.

“Progressiv sollte der Arbeitslosenentschädigungssatz herabgesetzt werden ... und für Jugendliche die Bedingungen, um in dem Genuss der Arbeitslosenversicherung zu kommen, verschärft werden“.

- **Vorwände, um dringend ein System der „sozialen Selektivität“ zu schaffen**

„Es müsste ins Auge gefasst werden die Sozialtransfers besser auf einzelne Zielgruppen auszurichten, um daraus ein wirksames Instrument zur Verringerung der Armut zu machen bei gleichzeitiger **Begrenzung ihres Gesamtkostenpunkts** dadurch, dass die Leistungen degressiv gestaffelt werden ...)

Anders ausgedrückt, das soziale System der Umverteilung des geschaffenen Reichtums an eine größtmögliche Anzahl von Menschen soll schleichend durch ein Almosensystem für die Bedürftigsten ersetzt werden.

La déconstruction de notre modèle social est-elle planifiée par les organisations gouvernementales internationales?

Il y a 100 ans, il n'y avait pas de modèle social – ni européen, ni luxembourgeois – à défendre. Tout était à inventer, à construire. Dans les Républiques européennes de l'époque, seuls les « bourgeois » – les détenteurs du capital, du pouvoir (financier, politique, militaire, ...) et des droits civiques pouvaient se payer, ainsi qu'à leurs enfants les soins de santé et le bien-être dont ils pouvaient avoir besoin tout au long de leur vie. Dans les monarchies, il faut ajouter à la bourgeoisie la noblesse. Pour le reste de la population européenne, c'est-à-dire la très grande majorité des gens (travailleurs, artisans,

petits commerçants, paysans, intellectuels, artistes, ...), la vie était une véritable galère.

Après la deuxième guerre mondiale, les pays de l'Europe de l'Ouest ont développé, grâce au combat syndical infatigable, un modèle social comprenant notamment une protection sociale universelle (système équitable de pensions et de soins de santé, allocations familiales, ...), un système d'assistance sociale pour les plus démunis, dans beaucoup de pays un salaire minimum, des indemnités de chômage, des systèmes d'adaptations des salaires, des pensions et des prestations

sociales au coût de la vie (indexation), des services publics accessibles à tous les citoyens, ainsi qu'un droit du travail visant la protection des travailleurs. Un certain nombre de ces droits et protections ont été inscrits dans les traités européens (à nouveau, grâce à l'action syndicale au niveau européen), et ont, par ce biais, trouvé leur chemin dans les pays de l'Europe de l'Est, qui ont rejoint l'Union européenne suite à l'effondrement du bloc soviétique et à la fin de la guerre froide. Malheureusement, les dirigeants politiques européens n'ont pas réussi – peut-être n'ont-ils pas suffisamment essayé sous la pression du lobby capitaliste international – à «exporter» le modèle social européen dans le reste du monde. Par exemple, lors de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, les gouvernements européens ont accepté la mise en place d'accords commerciaux internationaux et la suppression des entraves au libre-échange en omettant d'exiger au préalable la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales du travail de l'OIT.

L'OMC – organisation gouvernementale donc – a joué un rôle-clé dans la mise en place de la globalisation (mondialisation) que nos propres dirigeants politiques nous «vendent» aujourd'hui comme une fatalité et qu'ils évoquent pour justifier le démantèlement du modèle social européen. Ce démantèlement est à nouveau organisé par le biais d'autres organisations gouvernementales internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), l'OCDE (Organisation

de coopération et de développement économique) ou encore la Commission européenne. Et les recommandations de ces organisations sont à nouveau présentées aux peuples européens par leurs dirigeants politiques – qui font eux-mêmes partie des instances dirigeantes de certains de ces organismes – comme des vérités que nul ne saurait contester. Dans toute cette «magouille politique», aucun dirigeant politique n'est jamais tenu responsable des erreurs colossales commises dans un passé récent.

Certains politiques commencent même à parler du risque que l'Europe puisse devenir le «continent perdu de la globalisation» (Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi dans une interview sur RTL-Télévision le 14 janvier 2013), «globalisation» que nos dirigeants politiques ont eux-mêmes contribué à mettre en place.

Les élites – luxembourgeoises comme européennes – acceptent comme un dogme les recommandations venant des organisations gouvernementales internationales (OCDE, FMI, Commission européenne), qui elles ne font rien d'autre que relayer les revendications du lobby financier mondial.

Dans ce contexte, la pensée unique observée au sein des élites luxembourgeoises est alarmante et doit tenir l'OGBL, dernière véritable force d'opposition luxembourgeoise au délire ambiant du démantèlement social, en alerte permanente. Ces soi-disant élites veulent-elles que nous retournions aux conditions de vie déprimantes du début du 20^{ème} siècle?

Pour illustrer la forme que prend cette attaque continue contre notre modèle social, voici à titre d'exemple, quelques recommandations contenues dans le rapport de l'OCDE sur le Luxembourg et datant de décembre 2012:

- **Les attaques contre le système des retraites**

«Mettre en œuvre les réformes envisagées du régime de retraite et progresser encore vers la viabilité à long terme, notamment **en reliant l'âge effectif de la retraite à la longévité**, en réduisant les incitations à la préretraite, en **modérant les hausses des pensions** et en limitant la validation au titre des années de non-activité».

- **Attaque contre l'indexation des salaires et l'ajustement du salaire minimum**

«Réformer le système de fixation des salaires tout en maintenant une coordination salariale. **A terme, remplacer l'indexation automatique des salaires par un système de détermination** des salaires plus étroitement lié à la productivité».

«Ne pas autoriser le salaire minimum à augmenter aussi rapidement que le salaire moyen».

- **La protection de l'emploi est visée**

«Atténuer la rigidité de la législation sur la protection de l'emploi notamment: en relevant les seuils en matière de licenciement collectif; en raccourcissant le délai de préavis, en réduisant le montant des indemnités de chômage après la négociation des plans sociaux et en prolongeant les périodes d'essai des contrats ordinaires».

«Réduire progressivement le taux de remplacement des allocations de chômage ... Et durcir encore les conditions d'attribution de l'assurance-chômage aux jeunes».

- **C'est de là aussi que nous vient soudainement l'urgence de mettre en place la «sélectivité sociale»**

«Envisager de mieux cibler les transferts sociaux pour en faire un instrument plus efficace de réduction de la pauvreté relative **tout en limitant leur coût global**, en donnant aux prestations un caractère dégressif ... ».

En d'autres termes, transformer graduellement un système social de redistribution des richesses au plus grand nombre à un système d'aumônes aux plus démunis.

Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG)

Vers l'institutionnalisation de l'austérité et de la non-croissance en Europe?

Le Conseil d'Etat ayant rendu son avis le 21 décembre 2012, le projet de loi n° 6449 portant approbation du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (ci-après le «TSCG») sera prochainement débattu à la Chambre des députés. Le TSCG a été signé le 2 mars 2012 par 25 Etats membres de l'UE (tous sauf le Royaume-Uni et la République tchèque) et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, même avant que tous les parlements, y compris la Chambre des députés luxembourgeoise, n'aient eu besoin de l'approuver, car il suffisait que 12 des 17 Etats membres de la zone euro aient ratifié ce nouveau traité pour le faire entrer en vigueur dans les 25 pays signataires. Pour l'OGBL, ceci est une nouvelle preuve qu'au cours de la construction européenne la démocratie nationale est graduellement déconstruite et des compétences souveraines de plus en plus importantes sont transférées à des instances européennes non-élues démocratiquement comme la Commission européenne et la Cour de justice européenne. Le Conseil d'Etat est d'ailleurs également d'avis que le TSCG «attribue à la Cour de justice et à la Commission des compétences nouvelles non inscrites dans le droit de l'Union actuel et qui interfèrent directement dans l'ordre interne». C'est pourquoi, le Conseil d'Etat demande que le vote de cette loi en projet

respecte les règles de la majorité prévues à l'article 114 de la Constitution, c'est-à-dire que soient réunis au moins les deux tiers des suffrages des députés présents, les votes par procuration n'étant pas permis.

L'OGBL rappelle que la Chambre des salariés dans son avis du 22 octobre 2012 décidé à l'unanimité, a arrêté «ne pas pouvoir acquiescer aux dispositions de ce traité».

Cette politique n'aura aucun effet sur la croissance et l'emploi

D'après l'exposé des motifs, «le TSCG vise à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble en obligeant les parties contractantes à maintenir des finances publiques saines et soutenables grâce au respect de règles spécifiques visant à prévenir tout déficit public excessif pouvant entraîner une dynamique pernicieuse de leur dette publique». Or, ce traité ne renforcera et n'améliorera pas la coordination des politiques économiques dans l'Union dans le sens d'une mise en place de politiques économiques communes qui viseraient à réaliser les objectifs inscrits dans le traité sur l'Union européenne en son article 31, mais prévoit essentiellement la mise en place d'un carcan budgétaire établi sur des critères économiques douteux et contestés par la plupart des économistes indépendants.



photo : Conseil de l'Union européenne

¹ "L'Union ... œuvre pour ... une économie sociale de marché ..., qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ... Elle ... promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant"

Ce traité risque de créer la base légale pour perpétuer la politique d'austérité menée actuellement en Europe, politique qui crée le chômage, qui détruit la qualité de l'emploi, qui fragilise la protection sociale, qui augmente les inégalités, qui renforce la précarité, l'exclusion sociale et la pauvreté et qui donc n'est pas compatible avec les objectifs affichés dans le traité sur l'Union européenne.

Les libertés économiques doivent être soumises aux droits sociaux fondamentaux

Pour garantir la paix sociale en Europe et pour préserver notre niveau de vie, il faut faire une toute autre politique, une politique de stimulation économique, une politique créatrice de nouveaux emplois notamment dans le secteur de l'énergie et des technologies de l'environnement, une politique coordonnée en matière industrielle menant à une ré-industrialisation de notre vieux continent. Les dirigeants politiques européens doivent avoir le courage d'introduire de nouveaux impôts coordonnés sur les revenus du capital, les transactions financières, les grandes fortunes, les bénéfices commerciaux qui sont trop souvent utilisés pour satisfaire l'appétit des actionnaires et des fonds d'investissement au lieu d'être utilisés pour développer l'entreprise, pour améliorer la qualité des produits et des services et pour assumer la responsabilité sociale et environnementale qui incombe aux entreprises. L'Union européenne et les Etats membres ont besoin de ces ressources pour mener une politique conforme aux objectifs de l'Union et aux attentes des citoyens européens.

Ensemble avec la Confédération européenne des syndicats (CES), l'OGBL soutient l'idée de mettre en place des politiques économiques coordonnées tout comme l'objectif d'assainissement graduel des finances publiques mais rejette les mesures de «gouvernance économique» telles que visées par le TSCG et qui menacent les acquis sociaux des dernières décennies, étouffent le développement durable, la relance économique et l'emploi et détruisent les services publics.

Pour toutes ces raisons, l'OGBL rejette le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire sous sa forme actuelle et ce d'autant plus que la dimension sociale de l'Union européenne manque singulièrement de substance et fait les frais de la politique actuellement mise en œuvre.

L'OGBL demande avec insistance au gouvernement et au Parlement luxembourgeois de s'engager fermement et sans hésiter en faveur d'un contrat social européen voire d'un protocole social européen juridiquement contraignant qui garantirait notamment que les libertés économiques et les règles de concurrence soient soumises au respect des droits sociaux fondamentaux en Europe. Le premier devoir d'un élu politique devrait être la défense des droits et des acquis de ses citoyens et non la défense des libertés des détenteurs du capital qui ne représentent qu'une toute petite minorité dans le monde.

Déclarations d'impôt

Comme les années précédentes, le Service Information, Conseil et Assistance propose aux membres OGBL un service gratuit pour compléter leurs déclarations d'impôt.

Attention: Il n'est pas possible de fixer des rendez-vous pour remplir votre déclaration d'impôt. Nous vous prions de bien vous tenir aux instructions ci-dessous.

Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre déclaration d'impôt avec les pièces justificatives:

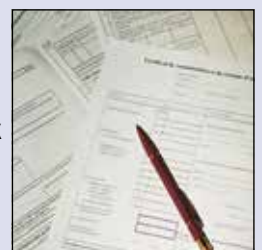
- **par dépôt à une de nos agences / antennes**, ou bien
- **par voie postale** à: OGBL, Mme Anita Rola et l'adresse de l'agence /antenne où vous désirez retirer votre déclaration terminée.

Vous trouverez les adresses et heures d'ouverture de nos agences / antennes à la page 2 de notre mensuel «Aktuell», ainsi que sur notre site internet sous la rubrique «Où nous trouver?»

Afin de pouvoir établir la déclaration, il est indispensable que vous remplissiez les 1^{ère} et 2^e pages du formulaire avec vos données personnelles.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez vous adresser au 2 6543 777

La liste des pièces justificatives pouvant être pris en compte est disponible sur: www.ogbl.lu (rubrique Services aux membres/Services individuels)



Le secrétariat social vous informe



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale

Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Les fiches de retenue d'impôt et les modifications applicables à partir de cette année d'imposition

Début janvier, nous réceptionnons notre fiche de retenue d'impôt. Pour l'année 2013, plus de 450.000 fiches de retenue d'impôt pour les salariés et les pensionnés résidents ont dû être établies.

Toutefois, plusieurs changements ont eu lieu pour l'année en cours, à savoir que ce ne sont plus les administrations communales qui émettront les fiches de retenue d'impôt. La charge incombera dès lors à l'Administration des contributions directes (ACD). L'ACD les établira d'office et les acheminera obligatoirement par courrier postal aux salariés et pensionnés résidents.

Les personnes (résidentes ou non-résidentes) qui vont occuper pour la 1^{ère} fois un emploi salarié au Grand-Duché de Luxembourg ou qui ont besoin d'une ou plusieurs fiches de retenue additionnelle(s) devront s'adresser bureau d'imposition RTS compétent. Celui-ci transmettra à la personne le formulaire respectif. Le bureau RTS compétent établira la fiche de retenue d'impôt sur la base des informations et pièces fournies et la transmettra par la poste.

Il s'y ajoute qu'il ne sera pas possible de retirer directement ces fiches de retenue d'impôt auprès des bureaux RTS émetteurs de l'ACD.

Les fiches de retenue d'impôt concernant les pensionnés résidents sont établies d'office et acheminées directement par voie électronique à la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP). Les pensionnés résidents ne recevront qu'une copie de la fiche de retenue d'impôt. Il leur est conseillé de vérifier les données inscrites sur ladite fiche et en cas d'erreur de

le(s) signaler d'emblée au bureau RTS compétent.

Pour les pensionnés non-résidents, rien ne change. Les fiches de retenue d'impôt continuent à être émises par le bureau d'imposition RTS non-résidents.

Chaque salarié doit impérativement transmettre sa fiche de retenue d'impôt soit à son employeur soit à l'organisme demandeur (p.ex. ADEM, etc.) afin que ce dernier puisse effectuer la retenue d'impôt par application du barème de l'impôt. En cas de changement d'employeur au cours de l'année, le salarié doit récupérer sa fiche de retenue d'impôt auprès de son ancien employeur pour la remettre au nouvel employeur.

A défaut de fiche de retenue d'impôt, l'employeur est obligé d'appliquer le taux d'imposition le plus onéreux, à savoir le taux de 33% de la classe d'impôt 1. Cette retenue pourra être redressée suite à la remise de la fiche à l'employeur ou suite à la régularisation, sur demande, par décompte annuel ou par voie d'assiette.

Si le salarié travaille simultanément auprès de plusieurs employeurs, il doit remettre à chaque employeur une fiche de retenue d'impôt. Comme chaque salarié ne peut être titulaire que d'une seule fiche de retenue d'impôt principale (1^{ère} fiche de retenue d'impôt), il doit remettre des fiches additionnelles à l' (aux) autre(s) employeur(s).

Dans le cas de conjoints salariés imposables collectivement, il y a lieu de procéder de la même manière, à savoir que celui des conjoints (époux ou épouse) qui touche la rémunération la plus stable et la plus élevée a droit à la fiche de retenue d'impôt principale.

Cependant, les taux de la retenue d'impôt en relation avec les fiches additionnelles ont été revus à la hausse et sont donc fixés à partir de l'année 2013 comme suit:

Classe d'impôt	Taux 2008-2012	Taux 2013
1	30%	33%
1a	18%	21%
2	12%	15%

Lesdits taux sont des taux maxima. Par conséquent, des taux de retenue plus élevés ne peuvent être inscrits sur les fiches de retenue d'impôt additionnelles. En cas d'inscription d'un taux réduit sur la fiche de retenue d'impôt additionnelle, il est procédé d'office à une régularisation des retenues d'impôt effectuées par décompte annuel spécial, tant en faveur qu'en défaveur du salarié.

Dans certains cas, le taux de retenue peut être réduit sur demande à introduire auprès du bureau RTS compétent. A cette demande, il faut joindre la (les) fiche(s) de retenue additionnelle(s) ainsi que des certificats établis par les divers employeurs renseignant les rémunérations.

Exemple: si le contribuable touche une indemnité compensatoire dans le cadre d'un reclassement interne, il doit remettre la fiche de retenue d'impôt principale à l'employeur et la fiche de retenue additionnelle est destinée au Fonds pour l'emploi qui verse l'indemnité compensatoire.

L'administration des contributions directes recommande qu'en cas de non-réception de la fiche de retenue d'impôt 2013 jusqu'au 1^{er} mars 2013, il y aura lieu de les contacter.

- Pour mémoire, une fiche de retenue d'impôt pour contribuables résidents sera émise et mise à jour, sans intervention et sans demande de la part du contribuable dans les cas suivants:
 - pour toute affiliation ou désaffiliation d'un salarié par un employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale;
 - pour tout changement d'état civil, d'adresse ou de composition de ménage d'un contribuable auprès d'une administration communale luxembourgeoise;

- pour tout changement d'adresse ou de désignation d'un employeur et
- pour toute mise en pension en application de la législation sur la sécurité sociale luxembourgeoise.

Autres modifications applicables à partir de l'année d'imposition 2013 en matière des impôts directs pour les personnes physiques

Les différentes modifications en matière des impôts reliées aux mesures d'austérité prévues par le budget 2013:

La **suppression du forfait pour frais de déplacement (4 km)**, par conséquent la déduction forfaitaire pour frais de déplacement dépassant 4 unités d'éloignement et ne dépassant pas 30 unités d'éloignement est possible.

Le **maintien du barème d'impôt sur le revenu avec ajout d'une tranche supplémentaire de 40%** pour les revenus de 100 000 euros en classe 1 et 200 000 euros en classe 2 donc il n'y a à nouveau pas lieu de vraies adaptations des barèmes d'impôt sur les salaires.

L'**impôt de solidarité** était de 4% jusqu'au 31/01/2013 et a été revu à la hausse. A partir du 1/1/2013, le taux applicable est de 7% et de 9% pour les revenus imposables ajustés dépassant 150 000 euros en classe 1 et 1a ou 300 000 euros en classe 2.

La **réduction du plafond d'abattement** en matière des dépenses spéciales et plus précisément une diminution des abattements concernant les prêts à la consommation.

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell, voire sur notre site internet www.ogbl.lu.

Sources : le site internet de l'administration des contributions directes www.impotsdirects.public.lu



www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
[facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu)



Soutenez l'action de l'OGBL, le syndicat numéro 1 au Luxembourg!

Votre engagement est essentiel!

Faites connaître l'OGBL auprès de vos collègues de travail!

Plus nous aurons d'adhérents, plus nous aurons de poids pour nous opposer de façon efficace à la politique de crise antisociale qui va à l'encontre des intérêts des salariés.

L'OGBL App est disponible gratuitement dans le App Store et Google Play



**Aviation
Civile**

Hubert Hollerich

Sieg für die Flughafenmitarbeiter
und ihre Gewerkschaften

Vorschlag für eine Verordnung über Boden- abfertigungsdienste auf EU-Flughäfen vom EU-Parlament nicht angenommen

Am 12. Dezember haben die EU-Abgeordneten den Vorschlag für eine Verordnung über Bodenabfertigungsdienste auf Flughäfen der Europäischen Union an die zuständigen Kommissionen des Parlaments zurückverwiesen zwecks Ausarbeitung eines neuen Berichts über den Vorschlag der Europäischen Kommission.

Dies kann als Resultat einer einjährigen ausgezeichneten Gewerkschaftsarbeit innerhalb der Union gewertet werden. Dieser Sieg zeigt aber auch, dass das Europaparlament die Botschaft der Flughafenmitarbeiter genau verstanden hatte, die einen sozial ausgewogenen und den Gegebenheiten vor Ort Rechnung tragenden Vorschlag verlangt hatten. Am Vortag der Abstimmung, am 11. Dezember also hatte die ETF (Europäische Transportarbeiterföderation) zu einer Demo gegen den Kommissionsvorschlag vor dem Sitz des Parlaments in Straßburg aufgerufen. 3.000 Arbeitnehmer, darunter auch eine OGBL-Delegation, waren dem Aufruf gefolgt.

Durch diesen Verordnungsvorschlag wollte die Kommission insbesondere eine Öffnung des Marktes zugunsten der Low-Cost-Unternehmen erreichen. Eine solche Politik wäre allerdings

mit einer Infragestellung der Tarifverträge gleichzustellen, wäre mit einer Verschlechterung der sozialen Bedingungen, mit Lohndumping, Out-Sourcing und der Auslagerung von Aufträgen und Abkommen einhergegangen. Die Qualität der angebotenen Leistungen wäre nicht mehr in dem Maße gewährleistet gewesen.

Der OGBL dankt den luxemburgischen Europaabgeordneten, die sich dem Vorschlag der Kommission widersetzen.

Victoire pour les travailleurs aéroportuaires et leurs syndicats

Le Parlement européen n'a pas adopté la proposition sur les services d'assistance en escale dans les aéroports

Le 12 décembre, les députés européens ont renvoyé aux commissions compétentes du Parlement européen la proposition de règlement sur les services d'assistance en escale dans les aéroports de l'Union européenne aux fins d'établir un nouveau rapport sur la proposition de la Commission européenne.

Ceci est le résultat d'un excellent travail syndical depuis un an à travers l'UE. Cette victoire montre que le Parlement européen a compris le message clair envoyé par les travailleurs aéroportuaires qui revendiquent une proposition équilibrée du point de vue social et tenant dûment compte des expériences sur le terrain. La veille du vote, le 11 décembre, l'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs du Transport) avait appelé à manifester contre le projet de la Commission européenne devant le siège du Parlement européen à Strasbourg. 3 000 travailleurs, y compris une délégation de l'OGBL, avaient répondu présents.

Par ce projet de règlement, la Commission voulait notamment favoriser une ouverture du marché au profit des entreprises low-cost. Une telle politique irait de pair avec une remise en cause des conventions collectives, avec une dégradation des conditions sociales, avec le dumping social, l'outsourcing et la sous-traitance de commandes et de contrats. La qualité des services offerts aurait risqué de se dégrader substantiellement.

L'OGBL remercie les députés européens luxembourgeois qui se sont opposés à la proposition de la Commission.



Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Erneuerung des Kollektivvertrags im Krankenhauswesen

Fortschritte bei der Absicherung von Beschäftigung und Arbeitsbedingungen

Am 21. Dezember 2012 wurde vom OGBL und der Föderation der luxemburgischen Krankenhäuser (FHL) die Erneuerung des Kollektivvertrags für die Arbeitnehmer des luxemburgischen Krankenhauswesens unterzeichnet.

Als mehrheitliche Gewerkschaft im Sektor (81,36% der Stimmen bei den letzten Sozialwahlen) konnte der OGBL insbesondere folgende Verbesserungen durchsetzen:

- **Neuer Kollektivvertrag zum 1. Januar 2013**

Der FHL-Kollektivvertrag ist mit Laufzeit bis zum 31. Dezember 2013 unterzeichnet worden.

- **Erhöhung des Urlaubsgeldes**

Das Urlaubsgeld wird ab dem Jahr

2013 um 19 Lohnpunkte erhöht (335€ bei Index- und Punktwertstand von Oktober 2012).

- **Anpassung der ersten Gehaltsstufe der Laufbahn OU 1.0 an den sozialen Mindestlohn**

- **Allgemeinverbindlichkeit des Kollektivvertrags**

Die notwendigen Schritte betreffend den Antrag auf Allgemeinverbindlichkeit des FHL-Kollektivvertrags werden endlich eingeleitet.

Die Allgemeinverbindlichkeit des FHL-Kollektivvertrags umfasst sämtliche Krankenhäuser, die der FHL angeschlossenen Einrichtungen sowie die bei den Krankenhäusern eingerichteten Dienstleistungseinrichtungen zur gemeinsamen Nutzung (z.B. GIE Informatik).

- **Arbeitsplatzabsicherung und Arbeitsplatzgarantie**

Um die Arbeitsplätze und die Arbeitsbedingungen der Arbeitnehmer gegenüber den gegenwärtigen Tendenzen hin zur Externalisierung von zahlreichen Leistungen der Krankenhäuser abzusichern, werden die Sozialpartner über eine sektorielle Beschäftigungsgarantie diskutieren.

Diesbezüglich wird eine Plattform geschaffen, die sich mit der Definition und der Einführung einer solchen Beschäftigungsgarantie im Krankenhauswesen befassen wird.

- **Organisation der Arbeitszeit**

Die Obergrenze von ±10 Stunden im Rahmen der monatlichen Referenzperiode für Teilzeitarbeit wird adaptiert und an die tatsächliche Dauer der Arbeitsschicht angepasst werden (dies für sämtliche Teilzeitbeschäftigten mit Schichten von 6,8 oder 10 Stunden).

- **Vereinheitlichter Text und Übersetzung**

Die Parteien verpflichten sich zur Ausarbeitung einer vereinheitlichten Fassung des FHL-Kollektivvertrags mit deutscher Übersetzung.

- **Reform Öffentlicher Dienst**

Gemäß Artikel 28 des Kollektiv-

vertrags, vereinbaren die Parteien eine Impaktanalyse zur Reform im öffentlichen Dienst durchzuführen und diese fristgerecht im FHL-Kollektivvertrag umzusetzen.

Renouvellement de la convention collective de travail dans le secteur hospitalier

Avancées sur la protection de l'emploi et les conditions de travail

En date du 21 décembre 2012, le renouvellement de la convention collective pour les salariés des établissements hospitaliers luxembourgeois vient d'être signé entre l'OGBL et la FHL, fédération des hôpitaux luxembourgeois.

En tant que syndicat majoritaire dans le secteur (81,36 % des voix lors des dernières élections sociales), l'OGBL a pu conclure notamment les améliorations suivantes:

- **Nouvelle convention collective à partir du 1^{er} janvier 2013**

La convention collective FHL a été signée jusqu'au 31 décembre 2013.

- **Augmentation du pécule de vacances**

Augmentation du pécule de vacances de 19 points indiciaires à partir de l'année 2013 (335€, base indice et valeur du point d'octobre 2012).

- **Adaptation du premier échelon de la carrière OU 1.0 au salaire social minimum**

Les démarches en vue de la demande de l'obligation générale de la convention collective FHL sont enfin entamées.

Feront partie du champ d'application de l'obligation générale de la CCT FHL les établissements hospitaliers, les établissements membres de la FHL et les établissements de mutualisation prestant des services à l'attention d'un hôpital (p.ex. GIE Informatique).



• **Protection et garantie de l'emploi**

Pour protéger les emplois et garantir la condition sociale des salariés face aux tendances actuelles d'externaliser de nombreux services d'un hôpital, une garantie d'emploi sectorielle va être discutée entre partenaires sociaux.

Une plate-forme a spécialement été conçue pour se pencher sur la définition et la mise en place d'une telle garantie d'emploi dans le secteur hospitalier.

• **Organisation du temps de travail**

Le plafond de ±10 heures de la période de référence mensuelle des salariés à temps partiel est réajusté et sera adapté à la durée de leur tournée de travail réelle (pour les temps partiels faisant des tournées de 6,8 ou 10 heures).

• **Texte coordonné et traduction**

Les parties s'engagent à finaliser enfin un nouveau texte coordonné avec traduction en allemand de la CCT FHL.

• **Réforme de la Fonction publique**

Les parties s'engagent, conformément à l'article 28 de la CCT, à faire l'analyse de l'impact de la réforme dans la fonction publique et à la transposer dans la CCT FHL dans les meilleurs délais.

Delegationswahlen bei „Jugend an Drogenhëllef“ und „Appolonia“

Bei den Delegationswahlen bei „Jugend an Drogenhëllef“ gewinnt der OGBL alle 4 Mandate, sowie ein Mandat bei „Appolonia S.A.“.

Dieses Resultat bestätigt erneut, dass die Beschäftigten vollstes Vertrauen in den OGBL als federführende Gewerkschaft im luxemburgischen Gesundheits- und Sozialsektor haben. Der OGBL wird der gewählten Personaldelegation mit der nötigen Unterstützung zur Seite stehen und die Inte-

ressen der Beschäftigten der „Jugend an Drogenhëllef“ und „Appolonia S.A.“ vertreten.

Die Personalvertreter sind:

Jugend an Drogenhëllef: Pereira Isabel, Ruwet Peggy, Berg Katja, Lafontaine Giselle

Appolonia S.A.: Aullo Sylvia

Elections des délégués du personnel chez «Jugend an Drogenhëllef» et «Appolonia»

Lors des élections d'une délégation du personnel chez «Jugend an Drogenhëllef», l'OGBL obtient la totalité des 4 mandats, ainsi qu'un mandat chez «Appolonia S.A.».

Ce résultat confirme une fois de plus la confiance des salariés dans l'OGBL, syndicat porte-parole dans le secteur santé et services sociaux luxembourgeois. L'OGBL soutiendra la nouvelle délégation élue avec tous les moyens nécessaires afin de défendre au mieux les intérêts des salariés de «Jugend an Drogenhëllef» et «Appolonia S.A.».

Les délégués du personnel sont:

Jugend an Drogenhëllef: Pereira Isabel, Ruwet Peggy, Berg Katja, Lafontaine Giselle

Appolonia S.A.: Aullo Sylvia

46,31 Posten in Luxemburgs Spitälern zu viel – wirklich ?

In einer rezenten Pressemitteilung wird erörtert, dass in den luxemburgischen Krankenhäusern 46,31 Posten also Arbeitsplätze zu viel bestehen würden, die über natürliche Abgänge in den nächsten 5 Jahren abgebaut werden sollen.

Aufgrund des Artikels in dem das sogenannte PRN zitiert wird, kann

man davon ausgehen, dass es sich hierbei ausschließlich um den Bereich der Pflege- und Gesundheitsberufe handelt; also nicht um die Mitarbeiter der Logistik, Technik oder Verwaltung usw.

Genau dieses kanadische PRN-Modell zur Messung der Aktivität respektive der Berechnung der Personal-Posten im Pflegebereich wirft seit einigen Jahren enorme Probleme auf. Warum?

Seit den 90er Jahren wird anhand der PRN-Methode errechnet welches Arbeitsvolumen in Minuten in den Spitälern hierzulande anfällt.

Das Modell basierte bis 2008 auf einem Katalog von 249 verschiedenen Pfl egetätigkeiten mit festgelegten Zeiten pro Akt (z.B. Ganzkörperwaschung: x Minuten; eine Spritze vorbereiten: y Minuten; Hilfestellung beim Essen: z Minuten, usw.).

Auf diese Art und Weise wird in Verbindung mit der realen durchschnittlichen Belegung und Aktivität der vorangegangenen Jahre das gesamte Arbeitsvolumen pro Krankenhaus und Jahr ermittelt und ist dann die Grundlage der Berechnungen für das nachfolgende Jahr.

Absolut positiv war bis 2008, dass das Arbeitsaufkommen methodisch auf eine nachvollziehbare und transparente Art und Weise errechnet wurde.

Problematisch war aber stets, dass den Krankenhäusern für 100% ermitteltes und dokumentiertes Arbeitsvolumen im Dienste der Patienten nur 82% Personal zugestanden wurde. Logischerweise konnte also das Pflegepersonal im Schnitt 18% der zu erbringenden Leistung zugunsten des Patienten nicht tätigen!

Dies kritisieren wir seit den 90er Jahren, doch die Verantwortungsträger im Gesundheitswesen stellen sich seit jeher was diese Tatsache anbelangt taub; natürlich aus Kostengründen.



Skandalös: totale Intransparenz in der Personalberechnung seit 2008!

Bis zu besagtem Zeitpunkt herrschte wenigstens absolute Transparenz, weil die Erhebungen von allen Beteiligten, somit auch von den Personalvertretern, eingesehen werden konnten.

Seit 2008 wurde die Anwendung des Berechnungsmodells PRN grundlegend dahingehend abgeändert, dass die Erhebungen, die in den Spitälern getätigt werden, nicht mehr gemeinsam mit allen Beteiligten ausgewertet werden.

Ganz im Gegenteil: die Erhebungen werden streng geheim im stillen Kämmerlein auf höchster staatlicher Ebene ausgewertet! Das Resultat, also wie viel Personal real benötigt wird, ist demnach nicht mehr einsehbar, nicht mehr analysierbar und somit auch nicht mehr nachvollziehbar. Warum wohl?

Die Frage sei erlaubt, wieso die Entscheidungsträger im luxemburgischen Gesundheitswesen den Beteiligten seit 2008 die Erhebungen vorenthalten (?). Wer etwas zu verbergen hat, führt gewöhnlich eher Böses im Schilde ... Wieso sonst dieser Sinneswandel seit 2008?

Vor 2008 fehlten willentlich bei aller Transparenz des Berechnungssystems im Schnitt schon mal 18% Pflegepersonal in den luxemburgischen Krankenhäusern.

Wenn jetzt, seit dem die Erhebungen bewusst geheim gehalten werden, behauptet wird es gäbe trotzdem noch rund 46 Posten im Bereich der Gesundheitsberufe in unseren Spitälern zu viel, dann kann sich jeder (Patient oder derjenige der es morgen werden kann) vorstellen um was es hier geht: es geht ganz eindeutig nur darum den Kostenfaktor „Personal“ noch weiter zu reduzieren !!

Dies ist in unseren Augen skandalös und wir fordern die aktuelle Berechnungsmethodik unverzüglich abzuschaffen und ein Aktivitätsmessungsinstrument einzusetzen, das wieder Transparenz und realistische Zeitwerte pro Akt bei den Personalberechnungen zu 100 Prozent gewährleistet. Dies im Sinne einer qualitativ hochwertigen Pflege zugunsten der Patienten des luxemburgischen Krankenhauswesens!

Marco Goelhausen

Präsident des Syndikates Gesundheit und Sozialwesen und Gesundheitsberufler

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

SUDGAZ S.A.

Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags erfolgreich abgeschlossen

Nachdem der Kollektivvertrag Ende 2011 gekündigt worden war, konnten die Verhandlungen unter der Federführung des OGBL (alle effektiven Mandate in der Personalvertretung)

erfolgreich abgeschlossen werden. Am 10. Dezember 2012 wurde zwischen den Vertragsparteien ein Abkommen unterzeichnet, welches folgende Verbesserungen für die Beschäftigten festhält:

Für 2012:

- Zahlung einer einmaligen Prämie in Höhe von 0,5% des Jahresbruttobasisgehalts 2012;
- Erhöhung der monatlichen Haushaltsprämie von 51,72€ (Index 100) auf 57€ (Index 100). Dies entspricht ab Oktober 2012 einem monatlichen Bruttobetrag von 431,07€;
- Erhöhung der Prämie im Falle von Bereitschaftsdienst von 27,0699€ (Index 100) auf 37,2711€ (Index 100). Dies entspricht ab Oktober 2012 einem Bruttobetrag von 281,87€ pro Woche Bereitschaftsdienst;
- verschiedene positive Änderungen innerhalb der Gehaltstabelle.

Für 2013:

- ab dem 1. Januar 2013 eine Erhöhung sämtlicher Gehälter um 0,5%.
- Zahlung einer einmaligen Prämie in Höhe von 0,5% des Jahresbruttobasisgehalts 2013.

Alle anderen kollektivvertraglichen Bestimmungen bleiben bestehen.

Die Dauer des Kollektivvertrags beläuft sich auf 2 Jahre (2012 und 2013).

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL invite à une

CONFERENCE DU SECTEUR FINANCIER :
«Les conditions de travail: enjeux et conséquences sur la santé et l'emploi»
ENTREE LIBRE – ACCUEIL A PARTIR DE 12h00

qui se déroulera le MARDI 19 FEVRIER 2013 DE 12H30 A 13H30 dans la salle AUDITOIRE (1^{er} étage) du Centre Hospitalier Kirchberg - 9, Rue Edward Steichen - L-2540 LUXEMBOURG

Intervenant: Dr. Claude Bollendorff, ASTF (médecine du travail du Secteur financier)
Un quick lunch sera offert pendant la conférence qui se tiendra en langue française.

Prière de confirmer votre présence par mail à Angelique.Vidic@ogbl.lu au plus tard le vendredi 15 février pour des raisons d'organisation.

Toute l'équipe de l'OGBL/SBA vous accueillera avec plaisir lors de cet évènement, venez nombreux !

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

International School of Luxembourg

La négociation de la nouvelle convention collective aboutit à des résultats acceptables

Après six réunions de négociation, la nouvelle convention collective de travail pour les salaires de l'International School of Luxembourg (ISL) a enfin été signée le 20 décembre 2012.

Sous la responsabilité de l'OGBL, les syndicats OGBL et LCGB et le Conseil d'administration de l'ISL ont convenu du résultat suivant:

1. Les 191 salariés de l'ISL qui tombent sous le champs d'application de la convention collective de travail, bénéficieront:
 - d'une prime unique de 950€, payable lors de la signature,
 - au 1er septembre 2013, d'une hausse de 40€ de chaque échelon pour les enseignants,

les infirmières, les assistants, le personnel administratif et technique (entre 0,53% et 1,80% d'augmentation),

- au 1^{er} septembre 2014, d'une hausse de 25€ de chaque échelon pour les enseignants, les infirmières, les assistants, le personnel administratif et technique (entre 0,33% et 1,11% d'augmentation),
- d'une simplification de la procédure d'octroi des jours de congé pour affaires personnelles,
- d'un jour de congé pour raisons familiales supplémentaire.

2. Les 21 assistants bénéficieront d'une augmentation de leur durée de travail hebdomadaire de quatre heures (11,8%) et ceux qui ont une qualification comportant au moins deux ans d'études post-secondaires dans une matière relative à leur emploi se verront placés dans un nouveau barème (entre 4,05% et 8% d'augmentation).
3. Les 20 membres du personnel administratif et technique recevront un mois supplémentaire de chèques-repas.
4. Les 4 membres du personnel technique bénéficieront de congé collectif pendant les vacances scolaires d'hiver.

5. Deux fois par année scolaire, 45 minutes de la réunion du personnel hebdomadaire seront mises à disposition de la délégation du personnel.

6. La délégation du personnel participera à l'organisation de l'élection du représentant des enseignants dans le conseil d'administration et un délégué du personnel sera membre du bureau de vote et participera au dépouillement du scrutin.

La nouvelle convention a une durée de trois ans et sera effective du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015.

Les négociations ont eues lieu dans une bonne entente. La convention collective a été signée par les représentants du conseil d'administration et Danièle Nieves, secrétaire générale du SEW/OGBL, les délégués de l'OGBL Ralf Gehlen, Matthew Dwyer, Walt Lilyblad, ainsi que par Céline Conter,



secrétaire syndicale du LCGB, et les délégués du LCGB Luc Kouba, JoAnne Cordner et Heng Schreiner.

International School of Luxembourg

Acceptable results in the new collective bargaining agreement

The renewal of the International School of Luxembourg (ISL) Employees' collective bargaining agreement (CBA) was signed on 20 December 2012, after six negotiation meetings.

Under the auspices of OGBL, the trade unions OGBL and LCGB and the Human Resource Committee of the ISL Board of Governors worked round to the following results:

1. The 191 ISL-employees included in the CBA will benefit from:

- a one-time payment of 950€ as of the date of signature of the agreement,
- a flat monthly increase to all steps of the salary scales for the faculty members, nurses, assistants, administrative and technical staff members of 40€ (between 0,53% and 1,80% increase) as of September 2013,
- a flat monthly increase to all steps of the salary scales for the faculty members, nurses, assistants, administrative and technical staff members of 25€ (between 0,33% and 1,11% increase) as of September 2014,
- a simplification of the personal business day-granting procedure,
- one additional day of leave for family reasons.

2. The 21 assistants will benefit of a 4 hour-increase of their weekly working hours (11,8%) and those who have achieved a qualification which includes at least two years

of post-secondary study within a field of study directly related to the position will be placed on a new salary scale (between 4,05% and 8,00% increase).

3. The 20 administrative and technical staff members will receive lunch vouchers for one more month.
4. During the School's Winter break, the 4 technical staff members will be granted collective leave.
5. Twice each academic year, 45 minutes of the weekly staff meeting will be devoted to the business of the Staff Association as determined by the Staff Delegation.
6. The Staff Delegation will be associated to the organization of the election of the faculty member on the board of governors and during the election a staff delegate, appointed by the staff delegation will be a member of the electoral office and participate in the ballot counting.

The new agreement has a term of three years, effective 1 September 2012 until 31 August 2015.

The negotiation took place in fair climate. The agreement was signed by the representatives of the Board of Governors and Danièle Nieves, general secretary SEW/OGBL, the OGBL delegates Ralf Gehlen, Matthew Dwyer, Walt Lilyblad, as well as Céline Conter, union secretary LCGB, and the LCGB delegates Luc Kouba, JoAnne Cordner and Heng Schreiner.

Formation professionnelle réformée

Entrevue avec la ministre Delvaux-Stehres

Une délégation du SEW-OGBL, composée de Jules Barthel, Guy Foetz et Sonja Delli Zotti a rencontré en date du 9 janvier 2013 Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, entourée de ses

collaborateurs Marc Barthelemy, Antonio De Carolis et Karin Meyer.

Lors de cette entrevue, le SEW a notamment mis en avant:

- le nombre important d'échecs dans la nouvelle formation professionnelle, provoquant élimination et décrochage scolaire;
- le chaos organisationnel des modules de rattrapage et des mesures de remédiation;
- le manque important de contrats d'apprentissage, privant une multitude de jeunes de leur droit à une formation professionnelle adéquate;
- la formation de technicien sacrifiée du fait que la voie vers l'enseignement supérieur est rendue pratiquement impossible;
- la quasi-absence de passerelles de la formation de technicien vers le régime technique;
- le manque de personnel enseignant, accentuant les déficits dans la mise en œuvre de la réforme;
- la détérioration prévue des conditions de rémunération des enseignants lors des périodes de stage dans la formation du technicien.

A l'issue de l'entrevue, **les représentants du SEW et le MENFP se sont mis d'accord sur les points suivants:**

- les commissions nationales de formation (CNF) seront appelées à réfléchir sur les raisons qui ont conduit à des divergences importantes au niveau des résultats suivant les lycées et les classes lors des deux premières années de la formation réformée;
- une analyse SWOT – forces et faiblesses, opportunités et menaces – de la formation professionnelle réformée sera réalisée avec la participation du SEW dans l'élaboration de cette étude;
- en cas d'échec en classe de 10^e, la possibilité d'une réorientation

vers une même 10^e est envisagée pour parer au décrochage scolaire et au chômage des jeunes;

- au vu des problèmes importants constatés dans les formations administratives et commerciales du régime professionnel (DAP et DT), une réunion sera organisée entre le groupe curriculaire, le SEW et les responsables du MENFP et ceci en présence de la ministre;
- la nouvelle réglementation concernant la rémunération des enseignants lors des périodes de stage sera analysée afin de trouver une issue plus favorable.

Nonobstant ces ouvertures signalées par la ministre, **le SEW exige:**

- que la loi portant réforme de la Formation professionnelle soit revue de fond en comble;
- que les modules préparatoires devant permettre aux futurs techniciens de poursuivre des études supérieures soient fixés en concertation avec les partenaires scolaires;
- qu'un examen national sanctionnant le diplôme de formation professionnelle soit réintroduit;
- que l'enseignement par modules et l'évaluation par compétences soient adaptés, voire abolis et qu'on revienne à un système d'enseignement et d'évaluation classique avec un complément au bulletin;
- que toutes les classes de DAP et de CCP fassent au moins une première année à plein temps au lycée avant de passer à un régime concomitant, soit en classe de 11^e, soit en classe de 12^e;
- que dans tous les lycées proposant les formations du régime professionnel, on mette en place selon des critères objectifs et en concertation avec les acteurs du terrain
 - des modules de rattrapage de qualité,
 - des mesures de remédiation uniformisées au niveau des

pratiques et de la durée;

- que le diplôme de technicien habilite ses meilleurs élèves à poursuivre des études supérieures et qu'il faudra donc:
 - permettre aux techniciens d'acquérir un niveau linguistique adéquat,
 - réintroduire un cours de mathématique de base,
 - mettre en place des modules préparatoires spécifiques aux différentes formations et garantir que ces modules soient enseignés dans tous les lycées proposant les formations en question et ceci dans le cadre de la grille-horaire régulière!



Jean-Claude Bernardini

**Sidérurgie
et Mines**

Aufkündigung der Kollektivverträge durch ArcelorMittal

Der auf allen Standorten mehrheitliche OGBL hat die Minister Schmit und Schneider in Kenntnis gesetzt

Eine Delegation des Syndikat Hüttenindustrie und Bergbau traf sich mit den Ministern Nicolas Schmit (Arbeit und Beschäftigung) und Etienne Schneider (Wirtschaft und Außenhandel) am 19. Dezember, um sie über die neuesten Entwicklungen betreffend die Aushandlung eines neuen Kollektivvertrags bei ArcelorMittal aufzuklären. Diese Verhandlungen begannen vor sechs Monaten, haben aber bis jetzt kein konkretes Resultat ergeben. Laut Gesetz über das Einheitsstatut der Arbeitnehmer haben die beiden Parteien bis Ende 2013 Zeit zu einer

Vereinbarung zu kommen.

Laut Luxemburger Gepflogenheiten sind im Stahlsektor noch nie die Kollektivverträge aufgekündigt, sondern lediglich abgeändert worden. Dieses Mal geht es darum eine Harmonisierung der beiden bestehenden Kollektivverträge zu erreichen und daraus einen einzigen für die Ex-Angestellten wie auch für die Ex-Arbeiter zu machen.

Obwohl die Verhandlungen bereits am Laufen waren, befand es die ArcelorMittal-Direktion für gut beide Kollektivverträge aufzukündigen und das per Brief vom 14. Dezember 2014 an die Mehrheitsgewerkschaft OGBL und an den minoritären LCGB. Der für diese unübliche Vorgehensweise von den ArcelorMittal-Verantwortlichen vorgeschobene Grund war das Einheitsstatut, aber auch die ihres Erachtens dringende Notwendigkeit zu „modernisieren“ und ein Abkommen über die „Methode“ dahin zu treffen. Diese beiden Ausdrücke haben den OGBL und seine Delegierten aufhorchen lassen, insbesondere da „modernisieren“ aus dem Mund der ArcelorMittal-Direktion normalerweise gleichbedeutend mit Angriff

ArcelorMittal

Dernière minute ...

Deux réunions de négociation ont eu lieu depuis la dénonciation de la convention collective par la direction. Grâce à l'OGBL, en tant que porte-parole, il a été possible de finaliser un accord sur les indemnités kilométriques ainsi que sur les garanties salariales pour le personnel muté à un nouveau poste à carrière inférieure dans le cadre de la suppression du poste initial.

Par contre pour la CCT 2012-2013 et «en guise de récompense et en signe de valorisation de tous les efforts réalisés par les salariés», la direction, après mûre réflexion, a osé nous proposer le versement d'une prime unique d'un montant de 200 € bruts. Ceci étant son unique réponse à notre cahier de revendications.

Nous avons clairement fait part de notre indignation et colère à la direction en signalant que le personnel méritait plus de considération.

Suite dans notre prochain numéro ...



auf die sozialen Errungenschaften ist. Außerdem ist auch der Begriff „Abkommen über die Methode“ negativ behaftet. Dieser Begriff besteht nicht in der luxemburgischen Gesetzgebung, es handelt sich dabei um ein Arbeitsinstrument aus der französischen Gesetzgebung, welche im Rahmen von Unternehmensrestrukturierungen eingeführt wurden. In Luxemburg war es im Rahmen von Kollektivverhandlungen bislang so, dass beide Parteien sich auf einen Terminplan einigten und sich die Methode jeweils daraus ergeben hat.

Aus all diesen Punkten bestand der Meinungsaustausch der OGBL-Delegation mit den beiden Ministern, die sich sehr interessiert an diesem Dossier zeigten. Sie teilen mit dem OGBL die Sicht, dass es nicht Rolle der Regierung ist sich in Kollektivverhandlungen zwischen zwei autonomen Partnern einzumischen. Daher auch die Ablehnung beider Parteien der unsinnigen Idee einer Tripartite zu diesem Thema, die von der Minderheitsgewerkschaft gefordert worden war. Die Vertreter des OGBL haben allerdings darauf hingewiesen dass das Tripartite-Abkommen „Lux2016“ in Frage gestellt ist, dies durch die von der Direktion für die Kollektivverhandlungen angekündigte Absicht. Das Lux2016-Abkommen hält genauestens fest: „Während ihrer beruflichen Laufbahn behalten die Arbeitnehmer ihr spezielles Statut als Luxemburger Stahlarbeiter und behalten die im Kollektivvertrag und in lokalen und nationalen Verträgen festgelegte Entlohnung“.

Darauf haben beide Minister verspro-

chen peinlichst darauf zu achten, dass der Lux2016-Vertrag in keinsten Weise in Frage gestellt werde.

Die Präsidenten und die OGBL-Delegierten der einzelnen Stahlstandorte haben eine 15-Punkte-Aktionsprogramm zusammengestellt, das in Kraft tritt, wenn die Verhandlungen sich nicht in die vom OGBL gewünschte Richtung entwickeln würden. Es wird keine Verschlechterung des Status des „Luxemburger Stahlarbeiter“ geben.

Dénonciation des CCT chez Arcelor-Mittal

L'OGBL, majoritaire sur tous les sites sidérurgiques, a informé les ministres Schmit et Schneider

Une délégation du Syndicat Sidérurgie et Mines a été reçue par les ministres Nicolas Schmit (travail et emploi) et Etienne Schneider (économie et commerce extérieur) le 19 décembre pour les informer sur les nouveaux développements au sein d'ArcelorMittal par rapport à la négociation d'une nouvelle convention collective de travail. Ces négociations ont commencé il y a six mois, mais n'ont encore donné aucun résultat concret. Conformément à la loi sur le statut unique des salariés, les deux parties ont jusqu'à la fin 2013 pour arriver à un accord.

Selon l'usage, les conventions collectives dans le secteur de la sidérurgie luxembourgeoise n'ont jamais été dénoncées, mais ont toujours été

amendées. Cette fois-ci, il y a lieu de procéder à une harmonisation des deux conventions existantes et d'en faire une seule qui couvre à la fois les ex-employés et ex-ouvriers.

Alors que les négociations étaient déjà en cours, la direction d'ArcelorMittal a cru bon de résilier les deux conventions collectives par lettre adressée le 14 décembre 2012 au syndicat majoritaire, OGBL, et au syndicat chrétien, minoritaire. La raison principale évoquée pour ce procédé inhabituel par les responsables d'ArcelorMittal est le statut unique, mais ils parlent également de la nécessité de «moderniser» la convention et de conclure un «accord sur la méthode». Ces deux termes ont fait bondir l'OGBL et les délégués du personnel, car «moderniser» dans la bouche de la direction d'ArcelorMittal veut normalement dire attaquer les acquis sociaux. Par ailleurs, le terme «accord sur la méthode» a également une connotation négative. N'existant pas dans la législation luxembourgeoise, l'accord sur la méthode est un instrument du droit du travail français mis en œuvre dans le cadre de restructurations d'entreprises. Au Luxembourg, l'usage veut que dans le cadre de négociations collectives, les deux parties s'accordent sur un échéancier, et la méthode en découle automatiquement.

C'est sur tous ces points que la délégation OGBL a eu un échange de vues avec les deux ministres, qui se sont montrés très intéressés par le dossier. Ils partagent avec l'OGBL le point de vue que le gouvernement n'a pas vocation à s'immiscer dans les négociations collectives entre partenaires autonomes. D'où également le rejet par les deux parties de l'idée saugrenue d'organiser une tripartite sur ce sujet, lancée par le syndicat minoritaire. Les représentants de l'OGBL ont cependant fait valoir que l'accord tripartite «Lux2016» est menacé par les intentions affichées par la direction dans le contexte de la négociation de la nouvelle convention collective. L'accord

Lux2016 stipule expressément: «Au cours de leur parcours professionnel, les salariés maintiennent leur statut de la sidérurgie luxembourgeoise et bénéficient du maintien de la rémunération prévue dans les conventions collectives, les accords locaux et les accords nationaux».

Ce à quoi les deux ministres ont répondu qu'ils veilleront scrupuleusement à ce que l'accord Lux2016 ne soit pas remis en cause.

Les présidents et délégués OGBL des différents sites sidérurgiques ont élaboré un programme d'actions en 15 points qui sera déclenché si les négociations n'avanceraient pas dans le sens voulu par l'OGBL. Aucune dégradation des acquis qui définissent le statut de «salarié de la sidérurgie luxembourgeoise» ne sera acceptée. La première réunion entre partenaires sociaux depuis la dénonciation des conventions collectives aura lieu le 8 janvier prochain.

signé une nouvelle convention collective de travail pour les salariés de Harsco Metals Luxembourg.

La convention a une durée d'1 an et couvre la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013.

Augmentation linéaire

Les salariés bénéficieront d'une augmentation linéaire de 1 % rétroactive au 1er mai 2012.

Texte coordonné

Un nouveau texte coordonné sera mis en place pour tous les salariés de Harsco Metals Luxembourg où les ex-employés ne figuraient pas dans la convention collective avant le 1er mai 2012.

Einheitlicher Kollektivvertrag bei Dometic sàrl

Am 20. Dezember 2012 wurde zwischen den vertragsschließenden Gewerkschaften OGBL und LCGB sowie der Geschäftsführung der Firma Dometic sàrl in Hosingen ein Kollektivvertrag für alle Mitarbeiter, wie ihn das Einheitsstatut vorsieht, unterzeichnet.

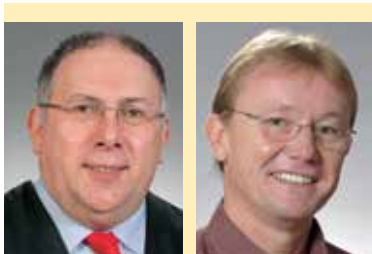
Die Laufdauer des Kollektivvertrags beträgt 3 Jahre, ab dem 1. Januar

2012 bis zum 31. Dezember 2014.

Nach relativ kurzen und konstruktiven Verhandlungen konnte folgender Kollektivvertragsabschluss erzielt werden:

- Einführung der 35-Stundenwoche für das gesamte Personal der Produktion;
- eine einmalige Prämie von 500€ für das Jahr 2012;
- ab dem 1. Januar 2013 wird der Monatslohn des gesamten Personals um 40€ angehoben;
- ab dem 1. Januar 2014 wird der Monatslohn des gesamten Personals um 40€ angehoben;
- des Weiteren sind einmalige Prämien vorgesehen, die an den Umsatz gebunden sind;
- die Vorruhestandsregelung (Prétraite-solidarité) bleibt weiterhin für die Vertragsdauer bestehen.

DOMETIC stellt Kühlgeräte für PKW und LKW und medizinische Anwendungen, sowie Isoliercontainer für humanitäre und militärische Anwendungen her. Der Betrieb beschäftigt 180 Arbeitnehmer in Hosingen.



Marco Casagrande

Robert Wolff



Raymond Kapuscinsky

Transformation sur métaux et Garages

Harsco Metals Luxembourg
(ancienne société Multiserv)

Renouvellement de la convention collective de travail

En date du 20 décembre 2012, l'OGBL majoritaire, ainsi que le LCGB, ont

Pétition européenne sur l'eau

L'eau et l'assainissement sont un droit humain!

L'eau est un bien public, pas une marchandise! Nous invitons la Commission européenne à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent les Nations unies, et à promouvoir la fourniture d'eau et l'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous. Le droit européen devrait exiger des gouvernements qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance. Nous demandons instamment que:

1. Les institutions européennes et les États membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement.
2. L'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux «règles du marché intérieur» et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.
3. L'Union européenne intensifie ses efforts pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

SIGNER LA PÉTITION EUROPÉENNE SUR L'EAU.

RENDEZ-VOUS SUR : [HTTP://WWW.RIGHT2WATER.EU/FR](http://www.right2water.eu/fr)

Die Jugend braucht Arbeitsplätze - keine Beschimpfungen!



Taina Bofferding
Verantwortliche der
Jugendabteilung des
OGBL

„Die heutige Jugend ist faul“ und „wer arbeiten will, der findet einen Job“. Mit solchen Beschimpfungen über eine angebliche Null-Bock-Generation schallt es in den letzten Tagen aus verschiedenen Ecken. Mit anderen Worten heißt das, dass die heutige Jugend faul, dumm, unmotiviert und dazu noch arbeitsscheu ist. Im Visier sind besonders die unqualifizierten jungen Menschen, die sich scheinbar zu wählerisch und anspruchsvoll bei der Arbeitssuche zeigen.

Die Jugendabteilung des OGBL zeigt sich besorgt über diese Äußerungen und warnt vor einer unehrlichen Debatte, die lediglich auf Vorurteilen und falschen Informationen fußt.

Die „Jugend von heute“ hat laut der „Jugend von gestern“ immer weniger auf dem Kasten

Das Gejammer über die angebliche Faulheit und Dummheit der Jugendlichen leistet keinen konstruktiven Beitrag zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit, ganz im Gegenteil stigmatisiert es ganze Generationen, die sich nur allzu oft in prekären Arbeits- und Lebenssituationen befinden. Junge Menschen sind überproportional von dem Defizit an menschenwürdiger Arbeit und von Arbeitsplätzen geringerer Qualität betroffen, was sich in Armut trotz Erwerbstätigkeit, niedriger Bezahlung und einem geringen Beschäftigungsstatus ausdrückt.

Wird in einzelnen Bereichen überhaupt genug ausgebildet?

Das Interesse hinter diesen Reden kann nur sein, die gesellschaftliche Verantwortung für die Ausbildungsprobleme auf die Jugendlichen zu übertragen. Genannt wurde das Beispiel des aufblühenden Horeca-Bereichs (Hotels, Restaurants und Gaststätten), wo Jugendliche sich zu schade wären einen Beruf auszuüben. Die Jugendabteilung des OGBL erinnert diesbezüglich an die Studie des Erziehungs- und Bildungsministeriums, die aufweist, dass weniger als die Hälfte der CATP-Absolventen einen unbefristeten Kontrakt bekommt. Ist es nicht vielmehr so, dass die Arbeitgeber des Horeca-Bereichs die Einführung eines sektoriellen Kollektivvertrags vehement ablehnen, um die Gehälter niedrig zu halten? Wie viele werden dort überhaupt in

prekären Verhältnissen beschäftigt und arbeiten ohne abgesicherten Vertrag? Ferner stellt sich die Frage, ob in diesem Bereich genügend Ausbildungsplätze angeboten werden.

RMG-Bezieher sind keine Schmarotzer!

Absolut kein Verständnis hat die Jugendabteilung für die Pauschalisierung, dass viele Menschen das soziale System bewusst ausnutzen und es rentabler wäre ein garantiertes Mindesteinkommen (RMG) zu beziehen als für den Mindestlohn einer Arbeit nachzugehen. Diese Behauptung, dass Jugendliche durch solche Anreize befähigt werden Arbeitsstellen zu verweigern, um sich lieber faul zu Hause auf Staatskosten auszuruhen, ist ein Hohn! Sei daran erinnert, dass ein Antragsteller um die Leistungen in Anspruch nehmen zu dürfen, mindestens 25 Jahre alt sein muss, es sei denn dieser erzieht ein Kind oder pflegt eine Person.

Die Aussage, dass RMG-Bezieher auch noch auf dem Wohnungsmarkt privilegiert werden, da sie eine Sozialwohnung beziehen, sich um nichts kümmern und in der schönsten Umgebung wohnen dürfen, ist an Frechheit wohl kaum zu überbieten.

Die Jugendabteilung unterstreicht, dass die Bestimmungen zum garantierten Mindesteinkommen streng geregelt und mit konkreten Eingliederungsmaßnahmen verbunden sind. Faulheit ist sicherlich kein Grund, um einen RMG genehmigt zu bekommen! In der Diskussion darf vor allem nicht vergessen werden, dass der RMG als soziales Instrument zur Bekämpfung der sozialen Ausgrenzung eingeführt wurde, um eine Wiedereingliederung in ein selbständiges Leben auf dem ersten Arbeitsmarkt ohne öffentliche Unterstützung zu ermöglichen. Verweigert ein RMG-Bezieher während seiner Eingliederungszeit eine vorgeschlagene Arbeitsmaßnahme, so verliert er seinen Anspruch auf ein garantiertes Mindesteinkommen.

Anstelle von Polemik - abgesicherte Jobs!

Befristete Arbeitsverträge und prekäre Arbeitsverhältnisse scheinen für junge Menschen zur Norm zu werden. Nach den letzten statistischen Angaben ist die Arbeitslosenquote der unter 25-jährigen mehr als doppelt so hoch (14,5%) wie die aller Arbeitssuchenden (6,2%). Daneben sind noch 6,6% in einem CAE und 18,7% in einem CIE beschäftigt. In Bezug auf die Einschreibungszeit beim Arbeitsamt ist festzustellen, dass die Zahl der jungen Arbeitssuchenden in den ersten sechs

Monaten am höchsten ist und im Vergleich zu anderen Alterskategorien diese Gruppe weniger von Langzeitarbeitslosigkeit betroffen ist.

Jungen Menschen Ausbildungsplätze zur Verfügung zu stellen ist eine wichtige Aufgabe unserer Gesellschaft. Denn die wirtschaftlichen, gesellschaftlichen und persönlichen Folgen von lang andauernder Jugendarbeitslosigkeit sind fatal. Die Jugendabteilung des OGBL erinnert erneut an ihre Forderung eines nationalen Aktionsplans, der klare Prioritäten im Bereich der Jugendbeschäftigung festlegt und Maßnahmen zur Förderung der Jugendbeschäftigung sicherstellt.

Kein Unternehmen kann erwarten, dass es einen fertigen Erwachsenen vor die Nase gestellt kriegt, der schon eine vollwertige Fachkraft ersetzen kann. Jeder junge Mensch

hat die Chance verdient, sich gemäß seiner Möglichkeiten frei zu entfalten und die Betriebe stehen in der sozialen und wirtschaftlichen Verantwortung für den Nachwuchs zu sorgen.

Mit Vorurteilen und boshafte Unterstellung werden wir die Beschäftigungsproblematik junger Menschen bestimmt nicht in den Griff bekommen! Die Jugendabteilung des OGBL verurteilt eine solche politische Haltung aufs Schärfste und fragt sich ernsthaft bei wem schlussendlich ein Mentalitätswechsel her muss!

La version française de cet article peut être consultée sur le blog des jeunes de l'OGBL: <http://www.ogbl.lu/jeunes/>

L'apprentissage dans le chaos!

Un bon apprentissage est un apprentissage bien organisé. Pour les élèves qui veulent faire une formation pratique d'agent administratif et commercial cependant, il ne semble pas évident de faire cet apprentissage dans le respect des règles, car il leur est presque impossible de trouver une place d'apprenti. Depuis deux années, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle (MENPF) est au courant qu'en 2012 les élèves du nouveau système (DAP) et de l'ancien (CATP) chercheront au même moment des postes d'apprentissage et qu'il n'y a pas assez d'entreprises formatrices.

Afin de permettre aux 57 élèves toujours à la recherche d'un apprentissage de continuer leurs études, le ministère compétent a introduit une «convention de formation» qui charge les communes et administrations publiques d'assurer la formation pratique des apprentis.

Le Département des jeunes de l'OGBL critique le ministère de ne pas avoir cherché plus tôt des solutions afin de pouvoir offrir aux élèves des apprentissages sûrs au lieu de cette convention. Cette approche est peut-être bien intentionnée, mais bien des questions concernant l'organisation et la mise en pratique subsistent. Le Département des jeunes signale que dans ce cas il n'y a pas de base légale et veut savoir sous les dispositions de quelle législation ce genre de contrat d'apprentissage tombe? Quel statut ces élèves vont-ils fina-

lement avoir? Quelles sont les mesures de protection par exemple en cas de maladie ou lors du congé parental. Le Département des jeunes exige du MENPF de clarifier immédiatement la situation!

Le Département des jeunes ne peut accepter que dans ce cas précis les indemnités d'apprentissage perçues par ces élèves soient abaissées à 60% du montant tel que fixé par le règlement grand-ducal portant fixation des indemnités pour toutes les professions et invite le ministère à le respecter. Ce n'est pas de la faute des élèves s'ils ne trouvent pas de place d'apprentissage; raison de plus pour leur payer l'indemnité en entier et non pour leur faire subir des pertes financières.

Le Département des jeunes est réticent à l'idée que dans les formations d'agent administratif et commercial, on pratique une politique «deux poids, deux mesures» et défend vigoureusement le droit de chaque jeune à un apprentissage de qualité. Le ministère de l'Éducation doit prendre ses responsabilités!

Die deutsche Fassung dieses Artikels kann man auf dem Blog der OGBL-Jugend lesen: <http://www.ogbl.lu/jeunes/de/>

Rentenajustement

Offener Brief an die Regierungsmitglieder

Im Namen der Pensioniertenabteilung des OGBL sowie des Sektors Pensionierte des FNCTTFEL- Landesverbandes möchten wir Ihnen, werte Regierungsmitglieder, mitteilen, dass wir die vergifteten Neujahrs Geschenke, mit denen sie uns beschert haben, ganz besonders die ersatzlose Annullierung des am 1. Januar 2013 geschuldeten Ajustement der Pensionen und Renten, dankend ablehnen. Weiterhin soll u.a. die Seniorenkarte, mit der Menschen über 60 Jahre den öffentlichen Transport benutzen können um 100% teurer werden.

Als Pensionierte würden wir es begrüßen, wenn Sie als Regierung, durch sinnvolles Sparen und durch das zusätzliche Eintreiben von Steuern, dort das Geld nehmen würden wo es im Überfluss vorhanden ist, um den Staatshaushalt ins Gleichgewicht zu bringen. Wir wehren uns aber entschieden dagegen wenn wichtige soziale Errungenschaften dem Sparziel geopfert werden sollen. Wir stellen vor allem fest, dass bei diesen unliebsamen Neujahrsbescherungen nicht das Sparen sondern der Sozialabbau das Ziel ist.

Wir möchten in diesem Zusammenhang darauf hinweisen, dass die Pensionierten von heute während ihrer aktiven Zeit maßgeblich zu den sozialen und wirtschaftlichen Erfolgen, die unser Land kennzeichnen und auf welche wir stolz sind, beigetragen haben. Viele haben unter oft schwierigen Bedingungen geschuftet, mit dem Ziel einen sorgenfreien Lebensabend verbringen zu können. Sie haben sich dazu auch in den freien Gewerkschaften engagiert und mitgeholfen die soziale Absicherung im Falle von Krankheit, Invalidität und Alter ständig zu verbessern.

Ein wichtiges Element dieser Absicherung, um ihr Leben in Würde zu gestalten, sind die an die heutige Lebenssteuerung angepassten Renten und Pensionen der älteren Menschen. Um diesem Ziel gerecht zu werden müssen, gemäß Sozialgesetzgebung, die Pensionen und Renten im Zweijahresrhythmus an die allgemeine Entwicklung von Löhnen und Gehältern angepasst werden. Dieses Ajustement wurde in jüngster Vergangenheit mehrmals gesplittet, wodurch bei den pensionierten Kolleginnen und Kollegen zusätzliche Einkommensverluste entstanden sind.

Das nun am 1. Januar 2013 geschuldete Ajustement der Pensionen und Renten von 1,5%, wurde, auf Grund eines Abänderungsantrages der Regierung zur Pensionsreform unter dem Vorwand der Sparmaßnahmen für den Staatshaushalt zu sichern, durch die Abgeordnetenkammer ersatzlos annulliert. Ein solch vergiftetes Neujahrs Geschenk können und wollen wir nicht akzeptieren. Durch diese Vorgehensweise entstehen den jetzigen pensionierten Kolleginnen und Kollegen bleibende Einkommensverluste.

Dabei müssten Sie, werte Regierungsmitglieder, am besten wissen, dass ihre Argumentation, dieser Pensions- und Rentenklau würde dazu dienen das Staatsdefizit zu reduzieren, jeder seriösen Grundlage entbehrt. Über den Staatshaushalt würde nämlich nur ein geringer Teil der Anpassung, ungefähr 12 von 75 Millionen Euro, finanziert. Der überwiegende Teil dieser geschuldeten Anpassung der Ruhegehälter würde von der Pensionskasse übernommen deren Reserven prall gefüllt sind. Rechnet man dann noch hinzu, dass dem Staat durch die Nichtgewährung des Ajustement zusätzlich Steuereinnahmen verlorengehen, welche in etwa die Mehrausgaben im Falle einer Anpassung ausgleichen würden, schlussfolgern wir, dass hier ein Zeichen Richtung Sozialabbau gesetzt werden soll. Vielleicht soll mit diesem Sozialabbau bei den älteren Generationen, den jüngeren Kolleginnen und Kollegen die Pensionsreform etwas schmackhafter gemacht werden, und dies ausgerechnet im Jahr 2012, dem Jahr des aktiven Alters und der intergenerationellen Solidarität.

Abschließend möchten wir Ihnen, werte Regierungsmitglieder, noch versichern, dass wir den Kampf gegen die schleichende Aushöhlung unserer sozialen Errungenschaften, vor allem im Interesse der jüngeren Menschen und der künftigen Generationen führen. Wir möchten nämlich verhindern, dass diese morgen oder übermorgen ein soziales Umfeld vorfinden, wie es unsere Vorfahren vor 100 Jahren kannten.

Wir erwarten dass Sie von der Austeritätspolitik Abschied nehmen und eine Politik einleiten, welche die Wirtschaft stimuliert, Arbeitsplätze schafft und soziale Gerechtigkeit garantiert. In diesem Sinne hoffen wir im kommenden Jahr positivere Neujahrsbescherungen erwarten zu dürfen.

Henri Kremer
Präsident der OGBL-
Pensioniertenabteilung

Nico Wennmacher
Präsident des Sektors
Pensionierte des FNCTTFEL-
Landesverband

Carlos Pereira
Mitglied des
geschäftsführenden
Vorstands des OGBL

Guy Greivelding
FNCTTFEL-Landesverband
-Präsident

Jean-Claude Reding
OGBL-Präsident

Egalité femmes - hommes dans le monde du travail



Des responsables des exécutifs du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) et de l'OGBL se sont rencontrés récemment pour discuter des revendications du CNFL concernant la position des femmes dans le monde du travail.

Ont été abordés divers sujets qui préoccupent les deux organisations. Le constat est clair. Femmes et hommes ne participent pas de la même façon au monde du travail. Au Luxembourg, on ne trouve que peu de

femmes dans des positions dirigeantes de haut niveau. Par contre, les femmes continuent à être largement surreprésentées dans les emplois précaires et parmi les travailleurs rémunérés au salaire social minimum. Pour y remédier le CNFL revendique l'inscription obligatoire d'un plan d'actions positives en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans toute convention collective, avec obligation de résultat, évaluation et suivi.

D'autres outils se situant en dehors des accords collectifs ont été invoqués, notamment l'intégration des actions positives dans les travaux de réforme des délégations du personnel en cours.

Le sujet de l'égalité entre femmes et hommes préoccupe les deux organisations depuis de longues années. Elles partagent la conviction qu'il est de grande importance de promouvoir activement l'égalité entre femmes et hommes en mettant en place des outils et des mesures efficaces, accompagnés de suivis réguliers.



Neues Doppelbesteuerungsabkommen zum 1.1.2013 nicht in Kraft getreten

Rentnerinnen und Rentner weiterhin in Deutschland steuerpflichtig



Nico Clement
Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands

Nach dem bestehenden Doppelbesteuerungsabkommen (DBA) zwischen Luxemburg und Deutschland vom 23. August 1958 wird derzeit die Rente der deutschen Grenzgänger im Wohnsitzland versteuert.

Rentnerinnen und Rentner profitieren in Deutschland von hohen Freibeträgen und können darüber hinaus viele Ausgaben wie zum

Beispiel Versicherungen steuermindernd geltend machen.

Der Steuerfreibetrag ist abhängig vom Jahr des Rentenbeginns: Für alle, die am 31. Dezember 2004 bereits Rentner waren, beträgt der Freibetrag 50% der Jahresbruttorente

aus dem Jahr 2005. Dieser Freibetrag verringert sich in den Folgejahren in 2 Prozentschritten von 48 % im Jahr 2006 bis auf 20 % im Jahr 2020. Ab dem Jahr 2021 erfolgt die Verringerung dann in 1 Prozentschritten bis im Jahr 2040 die gesamte Rente versteuert werden muss.

Im neuen Doppelbesteuerungsabkommen vom 23. April 2012 zwischen den beiden Ländern wurde diese Besteuerung der Renten neu geregelt: künftig wird die Besteuerung der Rente im Herkunftsland, also in Luxemburg vorgenommen. Grenzgänger mit Wohnsitz in Deutschland müssen dann ihre Rente aus Luxemburg in Luxemburg versteuern.

Bislang ging man davon aus, dass das neue DBA zum 1. Januar 2013 in Kraft treten würde.

Voraussetzung hierfür gewesen wäre, dass beide Länder

das DBA ratifizieren und dann die entsprechenden Urkunden austauschen. Das neue DBA kann nämlich erst im dem Jahr, das auf den Austausch der Urkunden folgt, in Kraft treten.

Die Vereinbarung wurde auf in Deutschland am 25. Oktober 2012 durch den Bundestag gebracht, der Bundesrat hat am 23. November 2012 zugestimmt.

In Luxemburg wurde die entsprechende Gesetzesvorlage vom Finanzminister erst am 21. November 2012 (N° 6501 Projet de loi portant approbation de conventions fiscales et prévoyant la procédure y applicable en matière d'échange de renseignements sur demande) bei der Abgeordnetenkammer hinterlegt. Letztere wartet nun auf die Stellungnahme des Staatsrates.

Das entsprechende Gesetz konnte also im Jahr 2012 nicht

mehr gestimmt werden. Dies hat zur Folge, dass das Doppelbesteuerungsabkommen nicht wie bislang angenommen zum 1. Januar 2013, sondern aller Voraussicht nach erst zum 1. Januar 2014 in Kraft treten wird.

Demnach ändert sich für die Rentnerinnen und Rentner zum 1. Januar 2013 nichts; sie müssen ihre Rente ein weiteres Jahr lang in Deutschland versteuern. Dies dürfte viele freuen: Sie profitieren weiterhin von den Steuerfreibeträgen und von der steuerlichen Absetzbarkeit vieler Ausgaben.

Näheres finden Sie in der OGBL-Broschüre „Die Besteuerung der Renten“ welche als pdf-Dokument auf unserer Internetseite www.deutsche-grenzgaenger.lu zum Download bereit steht.



Frontaliers Belges

Plan pluriannuel de la SNCB: le pire est-il à venir?



Jacques Delacollette

La Société Nationale des Chemins de fer Belge (SNCB) a remis fin novembre un plan d'investissement pluriannuel 2013-2025 au ministre de tutelle Paul Magonne. Ce plan prévoit le pire pour les lignes ferroviaires belges qui desservent le Grand-Duché du Luxembourg (voir *Aktuel* décembre 2012, page 36).

Soucieux de défendre l'intérêt des navetteurs frontaliers belges, l'intérêt des emplois des cheminots, mais également l'intérêt économique des lignes ferroviaires au Luxembourg, l'OGBL a sollicité une entrevue d'urgence auprès du ministre luxembourgeois du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler.

Il est, pour le Luxembourg, inimaginable que la ligne ferroviaire Bruxelles – Luxembourg – (Strasbourg) ne soit pas considérée comme un axe prioritaire dans les futurs investissements. Il est impensable que le Luxembourg ne puisse plus avoir de liaison ferroviaire avec le Nord du pays, à savoir vers Liège, Maastricht et les pays nordiques.

L'OGBL veut expliquer au ministre toutes les conséquences néfastes que ce plan va engendrer en termes de mobilité pour les milliers de travailleurs frontaliers belges. Mais également, le manque d'attractivité que le réseau ferroviaire luxem-

bourgeois subira, car en partie isolé au niveau de la Grande Région, respectivement au niveau européen. Cette perte d'intérêt du transport ferroviaire aura un impact négatif sur l'activité économique et inévitablement sur l'emploi.

Enfin, pour l'OGBL, il est inconcevable de réduire à néant des services publics que l'on sacrifie sur l'autel de la rentabilité uniquement par souci d'économie dictée par la politique libérale européenne.

L'OGBL demandera au ministre Wiseler d'exercer la plus grande pression sur son homologue belge afin, non seulement, de sauvegarder l'existence des lignes existantes, mais aussi d'augmenter l'offre ferroviaire en termes de confort, de rapidité, de ponctualité et de fréquence des trains.

Afin de défendre au mieux ce dossier, début janvier, l'OGBL a participé à une réunion organisée par le gouverneur de la Province du Luxembourg et où était convié les forces vives de la dite province. Le but de cette réunion était de préparer un «plan de bataille» concerté au niveau de la province de Luxembourg contre ce projet de plan pluriannuel de la SNCB.

De même, l'OGBL et le syndicat des cheminots luxembourgeois FNCTFEL ont participé à une réunion avec leur homologue de la CGSP Cheminots Liège en vue de défendre plus spécifiquement la ligne ferroviaire Liège – Gouvy – Troisvierges – Luxembourg. Du côté liégeois, la riposte se prépare également.

Enfin, deux bonnes nouvelles dans cette grisaille «ferroviaire»:

1. les ministres Henry (Région wallonne) et Wiseler (Luxembourg) ont signé ce mardi 22 janvier 2013 à Arlon l'accord sur la mise en place d'un plan de mobilité transfrontalier (SMOT).
2. le nouveau ministre belge des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, qui vient de remplacer le ministre Magnette, est issu du bassin de vie belgo-luxembourgeois. Il s'agit de Jean-Pascal Labille. En effet, le nouveau ministre de tutelle de la SNCB a ses origines dans le sud de la Province de Luxembourg (son père travaillait

dans la sidérurgie et ses parents vivent à Habay), il a fait ses études à Arlon puis à Liège. Il était secrétaire général de l'union des mutualités socialistes. De par son parcours et ses origines, gageons qu'il saura défendre au mieux les intérêts des deux Luxembourg en termes de mobilité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer sur cette problématique où l'OGBL s'engage à défendre au mieux les intérêts des tous les utilisateurs des transports en commun et en particulier dans ce dossier ferroviaire.

Pensionnés frontaliers belges: du changement à partir du 1^{er} janvier 2013.

L'Office national des Pensions en Belgique (ONP) vient de mettre en application un volet de la directive européenne 883/04 portant sur la coordination des systèmes de la sécurité sociale (qui a sorti ses effets au 1^{er} mai 2010). Cette application touche les pensionnés qui perçoivent une (des) pension(s) étrangère(s) en sus de leur(s) pension(s) belge(s).

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2013, le pensionné, ayant une carrière mixte, qui réside en Belgique et qui perçoit une pension d'un pays étranger (par exemple du Luxembourg), en plus de sa pension belge, se voit prélever une coti-

sation Assurance-Maladie-Invalidité (AMI) sur le montant global de ses pensions. De plus, une cotisation de solidarité est également prélevée si le montant global des pensions perçues dépasse un certain plafond.

Le taux de cotisation AMI est 3,55% si le montant global des pensions brutes est supérieur à 1386,11€ pour une personne isolée et à 1642,74€ pour un pensionné en «ménage».

Le taux de la cotisation de solidarité est une retenue sociale progressive de maximum 2%.

Taux de cotisation de solidarité pour pensionné «isolé»:

Montant total mensuel brut «pension isolée» compris entre:	Cotisation de solidarité
0,01€ et 2.178,61€	0%
2.178,62€ et 2.245,99€	(montant brut – 2.178,61) X 0,5
2.246,00€ et 2.429,73€	Montant brut X 0,015
2.429,74€ et 2.455,00€	(montant brut – 2.429,73) X 0,5 + 36,45
À partir de 2.455,01€	Montant brut X 0,02

Taux de cotisation de solidarité pour pensionné en «ménage»:

Montant total mensuel brut «pension ménage» compris entre:	Cotisation de solidarité
0,01€ et 2.518,75€	0%
2.518,76€ et 2.596,64€	(montant brut – 2.518,75) X 0,5
2.596,65€ et 2.776,83€	montant brut X 0,015
2.776,84€ et 2.805,71€	(montant brut – 2.776,83) X 0,5 + 41,65
À partir de 2.805,72€	Montant brut X 0,02

Remarque: est considéré en «ménage» toute personne vivant avec son conjoint qui perçoit un certain niveau de revenu.

Pendant de nombreuses années, les pensionnés bénéficiant d'une carrière mixte ne payaient des cotisations sociales que sur le montant de la pension belge. Par ce biais, certains retraités ne participaient que très peu à la solidarité sociale qui permet qu'ils reçoivent des soins dans nos hôpitaux, auprès de différents spécialistes de la médecine, auprès de kinés, de dentistes, ... à un prix démocratique et ce, grâce à

la contribution de la collectivité. Par l'introduction du nouveau règlement européen 883/04 le législateur européen a donc voulu corriger ce manquement.

L'OGBL déplore que l'ONP n'ait pas au préalable donné une information précise à toutes ces personnes qui, du jour au lendemain, ont vu leur pension belge diminuer substantiellement.

Comment s'affilier au CMH de Bra sur Lienne et bénéficier de la réduction OGBL ?

Tout comme avec Air Rescue au Luxembourg, en 2003, l'OGBL a conclu un accord de partenariat avec le Centre Médical Hélicoptéré de Bra sur Lienne (CMH) en Belgique.

Le CMH est un service médical d'urgence, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute situation d'aide médicale urgente commandée par le 112. Le CMH offre un service médical professionnel et de qualité à toute personne en situation de détresse vitale. L'hélicoptère médicalisé du CMH est 3 à 5 fois plus rapide qu'une ambulance terrestre pour vous porter secours et vous transporter, en toute sécurité, vers l'hôpital le plus proche et le plus adapté à votre situation. L'équipe du CMH est composée de trois professionnels de l'urgence: un pilote, un médecin spécialisé en médecine d'urgence et un infirmier spécialisé en soins intensifs et soins d'urgence. Le maintien et le développement du Centre Médical Hélicoptéré est possible grâce au soutien et la solidarité de tous.

Pour l'OGBL aussi, la priorité, c'est vous!

La grande majorité des membres frontaliers belges de l'OGBL résident au milieu de cette région tellement défavorisée en termes de secours médical. Dans cette région, les routes sont souvent sinueuses et compliquent l'accessibilité au patient. Ces régions sont aussi éloignées des services SMUR ou des hôpitaux spécialisés, ce qui augmente le temps d'intervention des véhicules par voie terrestre. Or, en cas de traumatisme grave, il est très important d'intervenir au plus vite auprès du patient et le cas

échéant battre des records de rapidité pour transporter le patient dans un hôpital spécialisé. Soucieux d'apporter le meilleur secours à ses membres, l'OGBL offre, via un tarif préférentiel, la possibilité de bénéficier de la gratuité du transport en hélicoptère lors de toute intervention qui les concernerait, eux ou un membre de leur famille.

Cotisation familiale pour un membre OGBL: 35€/an (au lieu de 47). La **carte familiale** couvre son titulaire, son conjoint ou cohabitant légal, ainsi que les enfants du titulaire et ceux de son conjoint ou cohabitant qui ouvrent le droit aux allocations familiales.

Cotisation individuelle pour un membre OGBL: 25€/an (au lieu de 30€). La **carte individuelle** couvre uniquement son titulaire.

Pour bénéficier de cette réduction, il vous suffit de verser le montant de votre cotisation sur le compte du CMH à Bra sur Lienne BE34 2480 4404 4090 (Bic : GEBABEBB) avec la communication «Membre OGBL».



Christian Simon-Lacroix

L'OGBL rencontre la députée Anne Grommerch

Une délégation de l'OGBL composée de Nico Clement, Tom Jungen et Christian Simon-Lacroix se sont rendus à la permanence de la députée Anne Grommerch en date du 26 novembre 2012 afin de s'échanger et faire le point sur

les problématiques concernant les salariés frontaliers au Luxembourg.

Christian Simon-Lacroix a présenté à Madame Grommerch les revendications des salariés frontaliers français

de l'OGBL. Les problèmes sont dus notamment à la non-concordance des systèmes législatifs et administratifs français et luxembourgeois.

Lors de cette rencontre, la délégation de l'OGBL a évoqué les points suivants:

- les règles de calcul et le traitement financier de l'allocation différentielle et les procédures juridiques concernant les bourses d'étudiants pour les travailleurs français au Luxembourg;
- les questions de politiques sociales comme les retraites, dépendance et le reclassement professionnel;

- le traitement des faillites pour les frontaliers français et notamment la prise en compte des jours de carences par le Pôle emploi en France en cas de faillite d'une entreprise installée au Grand-Duché de Luxembourg;
- les questions de mobilité pour les transfrontaliers;
- le congé politique pour les salariés frontaliers français ayant un mandat en France.

La députée Grommerch, qui fait partie du groupe de travail de la commission intergouvernementale franco-

luxembourgeoise et qui connaît bien la problématique transfrontalière, souhaite engager différentes démarches politiques pour apporter des pistes de réflexion ou obtenir des éclaircissements sur l'ensemble de ces dossiers.

Dans ce contexte l'OGBL a rappelé son souhait d'être informé régulièrement sur les travaux de cette commission afin de coopérer à l'amélioration des échanges transfrontaliers sur protection sociale des salariés frontaliers et d'envisager des pistes de réflexion et de travail pour améliorer le quotidien des frontaliers français.

L'OGBL présente ses doléances au ministère du Travail

Suite à un courrier conjoint des deux organisations syndicales à Michel Sapin, ministre du Travail, une délégation conjointe de l'OGBL et de la CGT a été reçue au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social en date du 31 octobre 2012 pour discuter des problématiques concernant les salariés frontaliers français.

La délégation syndicale composée de Nico Clement et Christian Simon-Lacroix pour l'OGBL et de Jacky Duhaut et Jean-François Lassagne pour la CGT a rencontré Bethânia Gaschet, conseillère technique pour les affaires européennes, et Pierre-Edouard Batard, conseiller pour le marché du travail, pour informer le ministre sur la situation des salariés frontaliers français et faire part de leurs revendications sur les problématiques concernant les salariés frontaliers. Les problèmes sont notamment dus aux entraves administratives et à la non-concordance des systèmes législatifs et administratifs français et luxembourgeois.

Lors de cette audience, une discussion s'est engagée sur un certain nombre de points et des pistes de réflexions ont été évoquées notamment sur les points suivants:

- le traitement discriminatoire des frontaliers soumis aux nouvelles règles de calcul pour l'allocation différentielle dans le cadre des prestations familiales suite au décret 2008-1384, imposé par le précédent gouvernement, qui a entraîné une véritable régression du pouvoir d'achat dans le cadre de la garde des enfants pour les familles concernées;
- la problématique du boni pour enfant dans le traitement des allocations familiales du côté français;
- la reconnaissance du PACS français notamment pour les congés familiaux et les allocations familiales étant donné qu'il existe un blocage du côté français;
- l'état des procédures juridiques au niveau européen

et national concernant le refus de l'octroi des bourses d'études pour les enfants de frontaliers travaillant au Luxembourg;

- le congé politique pour les élus français travaillant au Luxembourg;
- le traitement des faillites pour les frontaliers français notamment en cas de faillite d'une entreprise installée au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la prise en compte des jours de carences par le Pôle emploi en France;
- la charge fiscale pesant sur les frontaliers comme celle des préretraités frontaliers ayant travaillé en Allemagne.

Le ministère a pris bonne note des revendications des deux organisations syndicales et va engager différentes démarches pour analyser les problèmes évoqués avec le préfet de Lorraine ceci dans le but d'apporter des réponses ou obtenir des éclaircissements sur l'ensemble de ces dossiers.

Il a également été évoqué le groupe de travail qui a été constitué au sein de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise afin de permettre un éclairage sur la réalité de la protection sociale des salariés frontaliers et d'envisager des pistes de réflexion et de travail pour améliorer le quotidien des frontaliers français. Dans ce contexte l'OGBL a rappelé son souhait d'être informé des discussions au sein de ce groupe de travail.



Négociations temps de travail

Echange de vues avec les eurodéputés

Les députés européens Georges Bach (CSV), Robert Goebels (LSAP), Charles Goerens (DP) et Claude Turmes (Déi Gréng) ont été reçus vendredi 18 janvier par le Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB dans le cadre d'une réunion d'information sur les récentes négociations de la directive sur le temps de travail.

En décembre 2011, les partenaires sociaux européens ont entamé des négociations sur le temps de travail en vue de parvenir à un accord sur la révision de la directive en question. Les négociations ont ainsi réuni BusinessEurope (entreprises privées), le CEEP (Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général) et l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises), qui représentent les employeurs, et la CES (Confédération européenne des syndicats) pour les travailleurs. Ces négociations se sont néanmoins soldées par un échec en décembre 2012, comme l'a annoncé la CES dans un communiqué de presse paru le 14 décembre 2012.

Le Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB a tenu à informer les députés européens du déroulement de ces négociations¹ et de la position défendue par la CES dans ce contexte:

Pour les syndicats, la révision se devait de passer par la fin ou la suppression graduelle dans un proche avenir

de la clause dite d'«opt-out» individuel. Cette clause permet de déroger à la durée de travail hebdomadaire maximale de 48 heures fixée par la directive, sous réserve de l'accord du salarié. La CES ne souhaitait également pas revenir sur la période de référence générale, fixée à quatre mois et extensible, uniquement sur base de convention collective, à douze mois. De même, il s'agissait de respecter la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) sur le temps de garde, qui doit être reconnu comme du temps de travail. Il en va de même pour le repos compensatoire, qui ne devrait pas être reporté mais accordé immédiatement. Enfin, le droit au congé annuel ne doit pas être perdu dans le cas de congé maladie de longue durée, conformément aux jugements de la CJUE.

Par ailleurs, en cas de contrats multiples, la CES souhaitait également la limitation du temps de travail sur une base «par travailleur» et non «par contrat»; une limitation devait également être faite à la dérogation pour les travailleurs autonomes.

Suite à cet échange constructif d'informations, les députés européens et le Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB ont convenu de s'informer mutuellement et de façon régulière sur l'évolution des différents dossiers sociaux européens d'actualité.

¹ Véronique Eischen (OGBL) a participé aux négociations pour le mouvement syndical luxembourgeois.

Pour l'emploi et la solidarité en Europe – Non à l'austérité!

Participez au rassemblement syndical européen du 14 mars à Bruxelles!

Mi-mars auront lieu des réunions importantes à Bruxelles qui serviront notamment à préparer «la feuille de route sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, y compris le dialogue social» qui doit être présenté par la Commission européenne au conseil européen de juin prochain.

Afin d'attirer l'attention des responsables politiques et des médias sur les positions syndicales en la matière la Confédération européenne des syndicats organise le 14 mars un rassemblement syndical à Bruxelles. Ce

rassemblement servira à souligner notre refus de la politique d'austérité menée en Europe et portera sur les revendications et propositions syndicales pour lutter contre le chômage, la destruction d'emploi, la dégradation des conditions de travail et de rémunération, les inégalités croissantes et le démantèlement de notre protection sociale. Il s'agira également de promouvoir les propositions syndicales pour une véritable dimension sociale de l'Union européenne.

En tant que syndicalistes d'un pays limitrophe il nous

appartient de participer avec une délégation significative à ce rassemblement. L'OGBL organisera un transport gratuit en bus au rassemblement du 14 mars à Bruxelles et invite ses militants qui peuvent se libérer le 14 mars pour participer à ce rassemblement à en informer le secrétariat de l'OGBL en renvoyant

le coupon ci-dessous à l'OGBL c/o Maguy Baasch BP 149 L-4002 Esch-sur-Alzette ou par fax au 00 352 541620 ou par courrier électronique à l'adresse maguy.baasch@ogb.lu. Les inscrits recevront toutes les informations nécessaires.

Arbeit für alle, Solidarität statt Sozialabbau in Europa!

Nehmt an der europäischen gewerkschaftlichen Demo in Brüssel am 14. März 2013 teil!

Mitte März sind in Brüssel wichtige Termine angesagt, anlässlich derer der „Fahrplan für die soziale Dimension der Wirtschafts- und Währungsunion (WWU), einschließlich dem sozialen Dialog“ vorbereitet wird, der die Europäische Kommission der EU-Ratssitzung im Juni 2013 vorlegen soll.

Um die politisch Verantwortlichen und die Medien auf die gewerkschaftlichen Vorschläge in diesem Bereich aufmerksam zu machen, organisiert der Europäische Gewerkschaftsbund (EGB) am 14. März 2013 eine Demo in Brüssel. Dieses Treffen soll unserer Ablehnung der europäischen Austeritätspolitik Nachdruck verleihen und wird die gewerkschaftlichen Forderungen und Vorschläge bezüglich der Arbeitslosenproblematik, der Zerstörung von Arbeitsplätzen, der Verschlechterung der Arbeitsbedingungen und Löhne, der wachsenden Ungleichheiten sowie der Zerschlagung unseres Sozialversicherungssystems an die Öffentlichkeit tragen. Es

geht auch darum die gewerkschaftlichen Vorschläge für eine echte soziale Dimension der Europäischen Union ins Gespräch zu bringen.

Als Gewerkschaft eines Nachbarlandes ist es selbstverständlich, dass der OGBL eine gut besetzte Delegation nach Brüssel schickt. Zu diesem Zweck bietet der OGBL am 14. März einen gratis Busservice nach Brüssel an und lädt alle Militanten, die sich an dem Tag frei machen können, ein, an der Demo teilzunehmen und ihre Teilnahme dem OGBL-Sekretariat mitzuteilen. Zu diesem Zweck bitten wir Sie den Anmeldeschein unten auszufüllen und an folgende Adresse zu senden:

OGBL, c/o Maguy Baasch, BP 149, L-4002 Esch/Alzette oder per Fax an die Nummer (00352) 541620 oder per E-mail an maguy.baasch@ogb.lu. Das Sekretariat wird den Teilnehmern anschließend nähere Einzelheiten mitteilen.



Pour l'emploi et la solidarité en Europe – Non à l'austérité!

Arbeit für alle, Solidarität statt Sozialabbau in Europa!

Nom, Prénom/ Name, Vorname:

Adresse:

E-mail:

participera au rassemblement syndical à Bruxelles le 14 mars 2013 / wird an der Demo in Brüssel am 14. März 2013 teilnehmen

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

 Féminin *Weiblich*
 Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.
Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.



Calendrier Formation Syndicale OGBL février à mai 2013

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2013 3 003	Être délégué syndical au quotidien	04.03.13	05.03.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	06.03.13	06.03.13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	11.03.13	12.03.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	12.03.13	13.03.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 6 012	Calculer et déclarer ses revenus	18.03.13	19.03.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	08.04.13	09.04.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 1 004	Encadrer et former au sein d'une délégation	10.04.13	11.04.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 8 011	Créer une publication d'entreprise ou une newsletter	10.04.13	11.04.13	2	Français	CSL, Bragance
OG 2013 7 013	Alcool, drogues, médicaments, tabac sur le lieu de travail	12.04.13	12.04.13	1	Français	
OG 2013 8 006	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	15.04.13	15.04.13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 8 002	Préparer, mener une réunion et en faire le compte rendu	16.04.13	16.04.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	17.04.13	18.04.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 014	Bien s'alimenter au travail	22.04.13	22.04.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 4 008	Négocier un plan de maintien dans l'emploi et un plan social	24.04.13	25.04.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 5 002	Découvrir les clés pour relier l'économique et le social	29.04.13	30.04.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	02.05.13	02.05.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 011	TMS, lombalgies: comment prévenir les pathologies du vieillissement au travail ?	06.05.13	07.05.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 5 003	Jeu de rôle d'entreprise: comprendre le fonctionnement d'une entreprise et mesurer l'impact de certaines décisions sur l'emploi, les marchés, le financier	14.05.13	16.05.13	3	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	15.05.13	16.05.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 003	L'emploi et le chômage	10.06.13	10.06.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 6 007	Le régime de la sécurité sociale	17.06.13	18.06.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 8 006	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	17.06.13	17.06.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 1 002	Savoir détecter les besoins en formation des équipes syndicales	24.06.13	24.06.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 6 006	Cas pratiques en matière de droit du travail	25.06.13	25.06.13	1	Luxembg.	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender - März bis Juni 2013

Referenz	Titel	Anfangsdatum	Enddatum	Dauer	Sprache	Ort
OG 2013 8 004	Ausbauen des persönlichen Verhandlungsgeschicks	12.06.13	13.06.13	2	Deutsche	CEFOS
OG 2013 6 009	Ich bin deutscher Grenzgänger und ich arbeite in Luxemburg	26.06.13	27.06.13	2	Deutsche	CEFOS

Neujahrsempfang bei der Arbeitnehmerkammer

Austerität und inkohärente Regierungspolitik am Pranger: Das Salarat und die Mittelschicht werden schwer getroffen

Das prozyklische, Ende 2012 verabschiedete Budget, weise alle Ingredienzen auf, die wirtschaftlichen Schwierigkeiten zu erhöhen und die Konjunktur weiter abzuschwächen, so lautete eine erste Aussage des CSL-Präsidenten Jean-Claude Reding. Ein antizyklischer Haushalt wäre angebracht gewesen. Die Austeritätspolitik jedoch, schreibe sich in die von Brüssel gewünschte Wirtschaftspolitik ein, deren negative Auswirkungen mit 19 Millionen Arbeitslosen in der Eurozone, mit einer ungemein hohen Jugendarbeitslosigkeit und einer steigenden Prekarität mehr als dramatisch seien. So wird dann auch die CSL sich dieser europäischen Politik widersetzen, die zudem noch die Rolle und Entscheidungsfreiheit der einzelnen Staaten bei der Ausrichtung ihrer Wirtschaftspolitik einschränke. Die Haushaltspolitik der EU riskiere in die Hände von Technokraten zu fallen.

Näher auf Luxemburg eingehend sagte der CSL-Präsident, dass die Wirtschaftskrise mutiert habe und sie heute

eher eine soziale sei. Erhöhung der Eigenbeiträge bei den "chèques service", Pensionsreform, Nichtanpassung der Renten, Absenkung der Kilometerpauschale, Indexmodulation ... all diese sogenannten Austeritätsmaßnahmen würden auf dem Rücken des Salarats und hier insbesondere der Mittelschicht ausgetragen. Die Arbeitnehmer tragen die Hauptlast bei den Steuern, während Betriebe doch weitgehend verschont blieben. Und immer noch drehen sich alle Diskussionen um die Kompetitivität um die Löhne, kaum jedoch um die Profitmargen und deren Entwicklung.

Der CSL-Präsident leugnet nicht, dass die Lage auch in Luxemburg schwierig ist, dass es dennoch gilt zu relativieren. Ihm zufolge müssen, um der Schieflage der öffentlichen Finanzen entgegenzuwirken Lösungen gesucht werden, strukturelle Lösungen und Schluss gemacht werden mit der inkohärenten Politik der Regierung, die eher an einen Blindflug erinnerte.

Sozialwahlen 2013: partizipative Demokratie für alle in Luxemburg tätigen Arbeitnehmer, Ansässige und Grenzgänger, sowie die Pensionierten

Eine andere Herausforderung im Herbst dieses Jahres werden die Sozialwahlen sein zu denen an die 400.000 potenzielle Wähler aufgerufen sind. Alle in Luxemburg tätigen Arbeitnehmer, Ansässige und Grenzgänger, sowie die Pensionierten werden in ihren Betrieben die Delegierten und die Vertreter für die Arbeitnehmerkammer wählen. Für die Wahlen bei der CSL kommen die Pensionierten noch als Wähler hinzu. Die CSL wird alles daran setzen eine höhere Wahlbeteiligung zu erreichen. Deshalb sei es auch wichtig, so Reding, dass die Berufskammern wie vom Staatrat empfohlen in der Verfassung verankert würden. Dies könnte ein Zeichen für Integration setzen. In der Tat ermöglicht die Arbeitnehmerkammer allen Arbeitnehmern, auch jenen die das Wahlrecht in Luxemburg nicht haben, ein demokratisches Mitspracherecht.



Réception de Nouvel An à la Chambre des salariés

L'austérité et l'incohérence de la politique gouvernementale mises au pilori: le salariat et plus particulièrement la classe moyenne sont lourdement frappés

Le budget pro cyclique, voté fin 2012, présenterait tous les ingrédients pour aggraver les difficultés économiques et affaiblir davantage la conjoncture, telle était une des principales constatations du président de la Chambre des salariés,

Jean-Claude Reding, à l'occasion de la réception de Nouvel an. Un budget anticyclique aurait été de mise. La politique d'austérité cependant s'inscrit dans la politique économique commune dictée et souhaitée par Bruxelles, dont les conséquences négatives comme les 19 millions de chômeurs dans la zone euro, un nombre de jeunes sans emploi extrêmement élevé et une précarité croissante sont dramatiques. De ce fait, la CSL s'opposera à cette politique, qui en plus tend à limiter le rôle et le pouvoir décisionnel des Etats membres en ce qui concerne l'orientation de leurs politiques économiques. La politique budgétaire de l'UE risque ainsi de tomber complètement entre les mains de technocrates.

Revenant plus spécifiquement à la situation au Luxembourg, Jean-Claude Reding releva que la crise économique s'est mutée en crise sociale. L'augmentation de la participation des particuliers aux chèques services, la réforme des pensions, la suppression de l'ajustement, la diminution du forfait kilométrique, la modulation de l'index, une sélectivité sociale mal interprétée ... toutes ces dites mesures d'austérité se feraient sur le dos du salariat et surtout aux dépens des petits et moyens revenus. Les salariés porteraient la plus importante charge d'impôts, tandis que les entreprises seraient en grande partie épargnées. Et les discussions sur la compétitivité au Luxembourg continuent à tourner presque exclusivement autour des salaires, sans prendre en compte les profits et leur évolution.

Le président de la CSL ne nie pas que la situation est également difficile au Luxembourg, mais il souligne qu'il y a nécessité de relativiser. Pour redresser les finances publiques, il faudrait bien chercher des solutions. Des solutions structurelles s'imposeraient et il faudrait mettre fin à cette politique gouvernementale incohérente, qui ressemble plutôt à un pilotage à vue.

Elections sociales 2013: démocratie participative pour tous les salariés travaillant au Luxembourg, résidents et frontaliers, et les pensionnés

Les élections sociales cet automne auxquelles sont appelés à participer quelque 400 000 électeurs potentiels constitueront un autre défi. Les salariés travaillant au Luxembourg, résidents et frontaliers éliront leurs délégués dans les entreprises et pour la Chambre des salariés. Pour les élections auprès de la CSL s'ajoutent aux électeurs encore les pensionnés. La CSL ne ménagera pas ses efforts afin d'arriver à un taux de participation plus élevé à ces élections. Dans cet ordre d'idées, il serait important que les chambres professionnelles soient reconnues dans la Constitution, comme le recommande le Conseil d'Etat. Cela pourrait être un signe d'intégration, conclut Reding. La CSL permet en effet à tous les salariés qui n'ont pas le droit de vote aux élections législatives au Luxembourg, le droit de participer au processus démocratique.



GO FORMATION, la nouvelle newsletter du Luxembourg Lifelong Learning Center de la Chambre des salariés, aborde des thèmes variés ayant trait de près ou de loin à la formation. Elle propose des articles de fonds sur des sujets liés aux ressources humaines comme par exemple l'image que nous projetons sur les réseaux sociaux¹, à la formation, comme par exemple sur le sujet de la validation des acquis (VAE)² et à la société³. Y sont également repris des témoignages et des reportages de conférences.

GO FORMATION rapporte en outre des statistiques sur la formation au Luxembourg et des définitions sur des concepts essentiels mais souvent mal connus, reliés à la formation.

A la fin de chaque Newsletter est reprise la liste des formations débutant prochainement au Luxembourg Lifelong Learning Center, qui reste le plus important offreur de formations continues au Luxembourg.

Pour vous inscrire à **GO FORMATION** rendez-vous sur la page web suivante : <http://www.lllc.lu/fr/lllc/newsletters>

¹ **GO FORMATION** Septembre 2012

² **GO FORMATION** Octobre 2012

³ **GO FORMATION** Novembre 2012

Assemblées générales OGBL 2013

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Koerich	vendredi 22 février	18h15	ZI Windhof	Restaurant Fandango	Romain Daubenfeld
Mamer	vendredi 22 février	19h00	Capellen	Centre Culturel CAP	Jean-Claude Bernardini
Rodange	jeudi 28 février	18h30	Rodange	Centre Culturel	Jean-Claude Reding
Bettembourg	vendredi 1 mars	17h00	Bettembourg	Maison des Jeunes	Alain Mattioli
Grevenmacher	vendredi 1 mars	19h00	Grevenmacher	Simon's Plaza	André Sowa
Niederanven	vendredi 1 mars	19h00	Senningerberg	Chapelle Loretto	Hubert Hollerich
Bissen	samedi 2 mars	19h00	Bissen	Café de la Place	Fränk Arndt
Larochette	samedi 2 mars	18h30	Medernach	Restaurant de la Gare	Christian Sikorski
Sandweiler	lundi 4 mars	19h00	Sandweiler	Ristorante Terra Promessa	Carlos Pereira
Sanem	jeudi 7 mars	18h00	Sanem	Buvette terrain de foot	Alain Mattioli
Syrdall	vendredi 8 mars	19h30	Grevenmacher	Simon's Plaza	Tom Jungen
Vianden	vendredi 8 mars	19h00	Vianden	Larei	Christian Sikorski
Dudelange	samedi 9 mars	19h30	Dudelange	Maison syndicale	Jean-Claude Reding
Bascharage	mercredi 13 mars	19h30	Bascharage	Hall 75	Pereira Carlos
Soleuvre	jeudi 14 mars	19h00	Soleuvre	Maison Beck	Hollerich Hubert
Diekirch	vendredi 15 mars	19h00	Diekirch	Hôtel Beau Séjour	Christian Sikorski
Hobscheid	vendredi 15 mars	19h30	Hobscheid	Centre Polyvalent	Jeblick Viviane
Huncherange	vendredi 15 mars	19h00	Huncherange	Centre Culturel	Pit Schreiner
Munneref-Duelem	vendredi 15 mars	19h00	Altwies	Restaurant Kohn	Taina Bofferding
Pétange	vendredi 15 mars	19h00	Pétange	An Rousen	Jean-Claude Reding
Strassen/Bertrange/ Leudelange	vendredi 15 mars	19h00	Strassen	Restaurant „An der Broutgaass“	Jeff Medvescek
Walferdange	vendredi 15 mars	19h00	Walferdange	Restaurant Campill	André Sowa
Junglinster	samedi 16 mars	18h00	Bourglinster	Ecole (salle des fêtes)	Carlos Pereira
Mertzig-Feulen- Colmar	samedi 16 mars	19h00	Mertzig	Restaurant Marso	Taina Bofferding
Rumelange	mercredi 20 mars	18h30	Rumelange	Centre Culturel (Galerie)	Carlos Pereira
Differdange	jeudi 21 mars	19h00	Differdange	Hall la Chiers Differdange	André Roeltgen
Esch/Alzette	jeudi 21 mars	18h30	Esch/Alzette	Maison du peuple	Carlos Pereira
Mersch	vendredi 22 mars	19h00	Rollingen	Salle des pompiers	Jean-Claude Reding
Mondercange	vendredi 22 mars	18h30	Mondercange	Centre Arthur Thinnes	Marco Casagrande
Remich	vendredi 22 mars	19h00	Remich	CEFOS	
Clervaux	samedi 23 mars	19h00	Wemperhardt	Brasserie Op der Haart	Romain Daubenfeld
Ettelbruck	samedi 23 mars	19h00	Ettelbruck	Restaurant Lanners	Jean-Luc De Matteis
Kehlen/Kopstal	samedi 23 mars	18h00	Bridel	Restaurant Briddeler-Stuff	Raymond Kapuscinsky
Canton Wiltz	mercredi 28 mars	19h00	Wiltz	Hostellerie des Ardennes	Nora Back
Hosingen	vendredi 29 mars	19h00	Hosingen	Restaurant «Camping des Ardennes»	Fränk Arndt
Kayl	vendredi 29 mars	19h00	Kayl	Kälerstuff	Daubenfeld Romain
Niederdonven	vendredi 5 avril	19h00	Machtum	Auberge du Lac	
Tétange	vendredi 5 avril	18h30	Tétange	Schungfabrik	Pereira Carlos
Lintgen	samedi 6 avril	17h00	Lintgen	Café de la Gare	Carlos Pereira
Hautcharage/ Clemency	jeudi 11 avril	19h30	Clemency	Buvette étangs	Jean-Claude Reding
Belvaux	vendredi 12 avril	19h00	Belvaux	Café Boulevue	Romain Daubenfeld
Hesperange	vendredi 12 avril	19h00	Hesperange	Centre Nico Braun	Jean-Luc De Matteis

Assemblées générales OGBL 2013 suite

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Steinsel	vendredi 12 avril	19h00	Steinsel	Café Chez Romain	Carlos Pereira
Préitzerdau	samedi 13 avril	12h00	Préitzerdau	Restaurant La Diligence	Jean-Claude Bernadini
Wasserbillig	samedi 13 avril	18h00	Wasserbillig	Centre Culturel	Christian Sikorski
Beckerich	vendredi 19 avril	19h00	Beckerich	Ecole Elvange	Nico Clement
Roeserbann	vendredi 19 avril	19h00	Bivange	Restaurant Béiwengerstuff	
Lorentzweiler	samedi 20 avril	19h00	Helmdange	Centre Culturel	Jean-Luc De Matteis
Luxembourg	samedi 20 avril	17h00	Luxembourg	Hotel Novotel Kirchberg	André Roeltgen
Steinfort	samedi 20 avril	19h00	Steinfort	Aal Schmelz	Romain Daubenfeld
Kleinbettingen	jeudi 25 avril	19h30	Kleinbettingen	Musiksall	Nora Back
Eischen	vendredi 26 avril	19h00	Eischen	Centre Culturel Jean Wolff	Gérard Müller
Önnersauer	vendredi 26 avril	19h00	Dickweiler	Auberge du Village	
Clausen/Neudorf	samedi 27 avril	16h00	Neudorf	Restaurant "Roud Haus"	Pit Schreiner
Dommeldange	samedi 27 avril	17h00	Weimerskirch	Centre Culturel	Carlos Pereira
Rédange/Attert	samedi 27 avril	18h00	Useldange	Café „Um Wier“	Danièle Niele

Frontaliers / Grenzgänger



section	date	heure	localité	lieu	orateur
Frontaliers français	dimanche 14 avril	09h30	Audun-Le-Tiche	Salle Jean Moulin	
CMB	mercredi 15 mai	18h00	Aubange	Salle Polyvalente	Nico Clement
Grenzgänger	Samstag 2. März	19h00	Irrel	Hotel Kochschilt	Jean-Claude Reding
Grenzgänger	Samstag 9. März	19h00	Orscholz	Hotel Zur Saarschleife	Viviane Jeblick
Grenzgänger	Samstag 16. März	19h00	Trier	Restaurant Romikulum	Alain Mattioli
Grenzgänger	Samstag 23. März	19h00	Mettendorf	Hotel Kickert	Danièle Niele

Département Immigrés

régions	date	heure	localité	lieu	orateur
immigrés Nord	vendredi 15 février	20h00	Diekirch	Complexe scolaire	Carlos Pereira
Immigrés Differdange/ Rodange	vendredi 22 février	19h30	Pétange	„A Rousen“	Jean-Luc De Matteis



OGBL ACAL

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Kayldall	Samstag 23. März	18h00	Dudelange- Budersberg	Café-Taverne Mont St. Jean	Romain Daubenfeld
Steinfort-Noerdange	Samstag 26. Januar	18h00	Kleinbettingen	Restaurant De Brailäffel	Romain Daubenfeld
Norden	Samstag 16. März	18h00	Wiltz	Café-Restaurant Renert	Romain Daubenfeld
Deutsche Grenzgänger	Samstag 23. Februar	16h00	Bitburg und Trier	Hotel-Rasthof Meilbrück in Meilbrück	Romain Daubenfeld
Luxemburg	Samstag 9. März	17h00	Kirchberg	Restaurant Le Lavandin	Romain Daubenfeld
Frontaliers belges	Samedi 13 avril	19h00	Viville-Arlon	Restaurant Le Fenil	Romain Daubenfeld

GRAND NAVIRE	▼	PARTICULE	▼	CEINTURE NIPPONE	▼	UNITÉS D'ANGLE	▼	DÉPLOYER
ARQUEBUSE		PREUVE DE BONNE GESTION		NOBLE		ENVERS		
	▶		▼				6	▼
LAZZI	▶				5			
SÉRIE AU LOTO								
	▶	3			OISEAU BAVARD	▶		7
				HASARDERA				
CONJONCTION	▶		DE LA VOIX	▶	▼			
TROMPES			TOMBEAU					
	▶	8		▼		PETIT ÉTUI	▶	
						EXCEPTIONNEL		
GLUCIDE	▶			PRINCE ARABE	▶	4		
NOTE				RENDIS TRANCHANT				
	▶		RÉPROUVÉ	▶	▼			ANCIENNE CONTÉE D'ASIE MINEURE
			LIGNE D'AMARRAGE					
FLAMBE	ANGLE SUPÉRIEUR DU BUT	▶	▼				2	▼
	COMMANDÉ							
	▶		9		VOLCAN NIPPON	▶		
AIGRÉFIN	▶							ÉTALON
OPÉRERA								
	▶		1			RÈGLE	▶	▼
INATTENDU	▶						10	

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

V/53 © HACHEL INT

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

C	S	T	D						
B	O	O	K	M	A	K	E	R	
	D	R	A	Y	O	I	R	E	
C	E	N	T	E	N	N	A	L	
	B	E	E		S	O	I	E	
B	A	R	B	E		I	N	N	
	R	A	O	U	T	S		T	
O	R		A	B	A		S	S	
	E	T	R	E	N	N	E		
O	S	I	D	E		A	R	E	
	A	S		A	V	I	S		
F	A	R		C	R	E	E	S	
	R	E	M	B	A	L	L	E	

12/12 - Solution: SUBALTERUNG

G. Trial, Dippach (L) 1^{er} prix
 F. Proietti, Schuttrange (L) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 février 2013 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

- A gagner:**
- 1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC
 - 2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



Atemschutz d. Feuerwehr			liturgischer Wechselgesang	Vogelnachwuchs			französische Nationalhymne	ein US-Präsident	vollmachen		chinesische Dynastie	englisch: Träne	Sieger
langhaarige Wollsorte		6					Wasserlache		11				
körperliche Erscheinung					10		französische Zustimmung				zeitweise Überlassung		US-Bundesstaat
sehr weiches Leder			griechisches Gebirge	Kfz-Z. Traunstein			Ruinensstadt bei Teheran				Kosewort für Vater		
		5			erläutern				2				
englisches Fürwort: sie				weiblicher Artikel				3	Laus-ei		Tennisverband (Abk.)		unbekannt (latein. Abk.)
indische Sprachfamilie			4	großes Holzgewächs	Gerät z. Messen der Länge							8	gleichmäßig eben
							ehrl. unbescholten					7	
pingelig, übergenau	arab. Märchenfigur („... Baba“)	Spitzname Eisenhowers			9	lateinisch: Kunst			helle Bier-sorte				indisches Gewicht
Ureinwohner Japans					eingeschaltet		franz., span. Fürwort: du		ehem. deutsche Münze (Abk.)	tiefe Feindschaft			1
Anlegestelle der Schiffe			Tennis-turnier								Tropenstrauch		
				ungebraucht					englische Anrede (Herr)				

DEKE 1512-0112

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

I	A	M	A	P									
O	S	M	A	N	E	A	R	B	E	I	T	E	N
T	A	K	E	L	J	E	G	O	I	S	T		
D	O	M	C	P	A	T	R	O	N	A	T		
F	S	K	A	I	C	D	S	M	K				
F	R	I	E	R	E	N	E	M	A	E	R		
A	E	S	E	N	P	R	E	G	A	T	T	A	
R	D	E	V	O	N	E	H	M					
L	E	R	N	E	N	S	M	U	T	I			
W	E	G	A	I	F	I	N	A	L	I	S	T	
I	E	S	A	U	E	Y	E	C	O				
P	R	E	S	T	I	G	E	A	R	C	H	E	

12/12 - Lösungswort:
SCHWALBE

F. Gansen, Konz (D) 1. Preis
H. Hoffmann, Bettembourg (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
12/2012



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. Februar 2013 an folgende Adresse:

OGBl Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



REJOIGNEZ L'OGBL SUR FACEBOOK!

FACEBOOK.COM/OGBL.LU



L'APPLICATION OGBL

Maintenant disponible gratuitement sur App Store et Google Play.